

Hamza Feghouli dit «Ma Messaouda» n'est plus

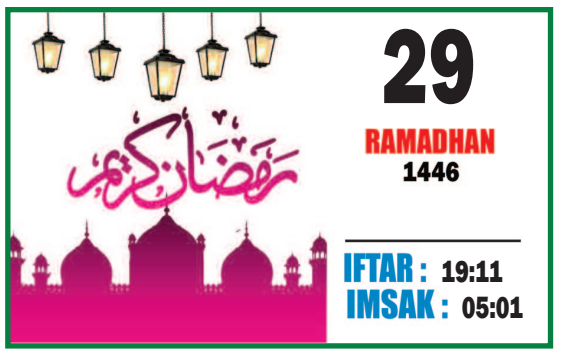
Adieu l'artiste !

Page 16

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 8152 – SAMEDI 29 MARS 2025

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



Auteur d'agissements hostiles

UN DIPLOMATE MAROCAIN PERSONA NON GRATA



Comme son prédécesseur en 2020, le vice-consul du Maroc à Oran, Mohamed El Soufiani, a été déclaré «persona non grata» et a été sommé de quitter le territoire national sous 48 heures. L'annonce a été faite officiellement avant-hier, en fin de journée, par le ministère algérien des Affaires étrangères. On reproche à ce diplomate ses agissements «suspects» et incompatibles avec la nature de ses fonctions diplomatiques.

Page 3

TRIBUNAL DE DAR EL BEIDA

Boualem Sansal condamné à 5 ans de prison ferme

Page 3

PROJET ALGÉRO-QATARI POUR LA PRODUCTION DE LAIT

La convention finale signée

Page 4

URGENCES ET HÔPITAUX

Un dispositif spécial pour l'Aïd

Page 16

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO



L'AMBASSADEUR D'ESPAGNE

«La coopération économique algéro-espagnole connaît une grande dynamique»

L'AMBASSADEUR du Royaume d'Espagne en Algérie, M. Fernando Moran Calvo-Sotelo, a affirmé, que la coopération économique algéro-espagnole «connaît une grande dynamique», mettant l'accent sur le renforcement de l'investissement et les échanges commerciaux entre Alger et Madrid.

Reçu en audience par le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, le diplomate espagnol a souligné que ce partenariat offre «de larges opportunités pour le renforcement de l'investissement et des échanges commerciaux», appelant à cet égard, à œuvrer à la consolidation des échanges culturels et universitaires.

La coopération économique entre l'Algérie et l'Espagne est en pleine embellie après une période de crise qui a duré deux ans et demi. Le président de la république Abdelmadjid Tebboune avait annoncé la semaine dernière que l'Algérie comptait importer près d'un million de moutons en prévision de la fête de l'Aid El Adha dont une bonne partie de l'Espagne.

A cette occasion, l'ambassadeur d'Espagne a réitéré ses remerciements à l'Armée nationale populaire (ANP) pour la libération de l'otage espagnol, se félicitant des relations séculaires liant l'Algérie et l'Espagne.

Le ressortissant espagnol Navarro Canada Joaquim, 60 ans, avait été pris en otage près de dix jours en captivité dans le désert du nord du Mali avant sa libération.

Sur le plan international, l'ambassadeur espagnol a réaffirmé la reconnaissance par l'Espagne de l'Etat de Palestine, précisant que la position de son pays concernant la question sahraouie prône «une solution acceptable par les deux parties dans le respect des chartes et des résolutions des Nations unies».

De son côté, le président de l'APN a appelé à la création d'un groupe d'amitié parlementaire Espagne-Algérie, à même de «renforcer les relations bilatérales entre les deux institutions législatives».

Par ailleurs, M. Boughali a salué «la reconnaissance officielle par l'Espagne de l'Etat de Palestine».

Madrid a été un farouche défenseur de la Palestine depuis l'agression israélienne contre la population de Gaza, notamment en mettant fin aux ventes d'armes à l'entité sioniste. En mai 2024, l'Espagne a officiellement reconnu l'Etat palestinien. L'Irlande, la Norvège et la Slovénie ont également emboité le pas à l'Espagne.

S. O. Brahim

COOPÉRATION CNDH-PNUD

Les femmes, piliers de la résolution des conflits

Dans l'ambition de promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits, une convention de coopération a été signée, jeudi à Alger, entre le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Lors de son intervention, Abdelmadjid Zaalani, président du CNDH, a affirmé : «L'Algérie a toujours été un acteur engagé en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Ce projet s'inscrit dans notre vision globale qui vise à promouvoir la participation des femmes à la médiation et au dialogue, afin de prévenir l'émergence de conflits à tous les niveaux.» Il a également souligné l'importance de cet engagement, mettant en avant la volonté de la nation de renforcer la présence des femmes dans la diplomatie préventive et la gestion des crises, lors de la cérémonie de signature avec la représentante résidente du PNUD en Algérie, Natasha Van Rijn.

L'événement a été marqué par la présence de Cherikhi Ahlam Sara, sous-directrice chargée des droits de l'homme au ministère des Affaires étrangères, ainsi que de l'ambassadeur du Japon en Algérie, Suzuki Kotaro, représentant le pays contributeur au financement de cette initiative. Cet accord s'inscrit dans le cadre du soutien à la création d'un réseau national des femmes médiatrices, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, de la Communauté



Un réseau national de femmes médiatrices.

nationale à l'étranger et des Affaires africaines. L'objectif étant d'instaurer un cadre formel permettant aux femmes algériennes de jouer un rôle actif dans la résolution des conflits aux niveaux national, régional et international. En cohérence avec la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui encourage la participation des femmes dans les processus de paix et de sécurité, cet accord ambitionne également de créer une plateforme où les femmes formées à la médiation pourront intervenir efficacement dans la prévention et la gestion des conflits. Dans une première phase, le réseau comptera neuf femmes médiatrices, avant d'être élargi à 22 membres.

Pour Mme Cherikhi, cette initiative est une reconnaissance du rôle déterminant joué par les Algériennes à travers l'histoire. Affirmant : «L'expérience des Algériennes en matière de résilience et d'engagement dans les périodes de crise est un atout indéniable. Leur participation active à la guerre de Libération nationale témoigne de leur capacité à influencer positivement les processus de changement et de stabilisation.» La sous-directrice des droits de l'homme a insisté sur l'importance de la coopération entre les différentes parties prenantes pour assurer le succès de ce projet et garantir sa pérennité. Elle a également exprimé l'espoir que ce réseau puisse s'étendre à d'autres pays de la région, contribuant ainsi à une dynamique globale de pacification et de dialogue.

Quant à la représentante du PNUD en Algérie, elle a estimé que la signature de cet accord marque une étape importante dans l'engagement du pays en faveur de la promotion du rôle des femmes dans la médiation et la prévention des conflits. Elle a ainsi mis en avant le fait que «l'Algérie démontre une fois de plus son engagement à renforcer la participation des femmes aux efforts de paix, notamment dans le cadre de son mandat actuel en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies.» relevant que «cette initiative s'inscrit parfaitement dans les engagements internationaux pris par le pays en matière de femmes, paix et sécurité».

L'ambassadeur du Japon en Algérie, Suzuki Kotaro, a, quant à lui, salué cette démarche et réaffirmé le soutien de son pays pour des initiatives de cette nature. Il a exprimé son admiration pour la place qu'occupent les femmes dans la société algérienne et leur contribution dans divers domaines, notamment en matière de diplomatie et de gouvernance.

Il convient de noter que la mise en œuvre effective de cette convention ouvrira la voie à de nouvelles opportunités pour les femmes engagées dans la médiation, leur offrant des formations spécialisées et des plateformes d'échange avec des acteurs internationaux. L'objectif final étant de faire de ce réseau un modèle en Afrique et dans le monde arabe, illustrant l'expérience algérienne en matière de diplomatie préventive et de promotion de la paix.

Sihem Bounabi

INTÉGRATION DÉFINITIVE DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Un décret exécutif bientôt publié

LE MINISTRE de l'Education nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a annoncé la publication prochaine d'un décret exécutif encadrant l'intégration définitive des enseignants contractuels. Ce texte sera immédiatement suivi d'une instruction ministérielle conjointe, détaillant les modalités et les étapes précises de cette opération.

Le ministre a réaffirmé, lors d'une conférence nationale consacrée à la préparation du troisième trimestre, la volonté du président de la République d'apporter une solution durable à la situation des enseignants contractuels. En leur offrant un statut stable sur des postes budgétaires vacants, cette décision marque une avancée majeure pour le secteur éducatif.

Le ministre Saâdaoui a tenu à remercier le Président, au nom de l'ensemble de la communauté éducative, pour son engagement en faveur des enseignants et de la qualité de l'enseignement.

Le ministre a rappelé que le recrutement dans le secteur éducatif repose traditionnellement sur l'intégration des diplômés des Ecoles normales supérieures ayant suivi une formation pédagogique complète. Cependant, l'expérience accumulée par les enseignants contractuels, renforcée par des formations successives, a légitimé leur intégration définitive.

Cette reconnaissance valorise leur parcours et garantit un corps enseignant qualifié et expérimenté.

Dans le cadre d'une politique de recrutement modernisée, reposant sur des contrats et une plate-forme numérique, l'Etat reconnaît officiellement les compétences acquises par ces enseignants. En conséquence, le Président a validé leur intégration définitive sur des postes budgétaires vacants, avec une échéance fixée au 23 mars 2025. Cette mesure s'inscrit dans une volonté plus large de consolider la stabilité professionnelle des enseignants et de renforcer leur rôle central dans l'éducation des générations futures.

Afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et efficace de cette réforme, le ministre a exigé des directeurs de l'éducation qu'ils appliquent rigoureusement les instructions et circulaires ministérielles qui accompagneront cette opération. Une uniformisation des procédures et des délais à travers toutes les wilayas sera également de mise pour garantir la réussite de cette réforme historique.

Pour rappel, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a approuvé, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée la semaine dernière, l'intégration de 82 410 enseignants contractuels dans les différents cycles d'enseignement, poursuivant ainsi ses engagements envers la communauté éducative, en reconnaissance du rôle fondamental des enseignants dans la formation et la protection des générations futures. Cette décision fait suite à une précédente opération d'intégration ayant touché 62 000 enseignants contractuels, portant ainsi le total à 144 410 enseignants intégrés dans l'ensemble des cycles d'enseignement.

Par ailleurs, le ministre a insisté sur la nécessité de prendre toutes les mesures et dispositions garantissant la bonne gestion du troisième trimestre, en commençant par l'achèvement de toutes les opérations liées au deuxième trimestre. Il a réitéré l'obligation de finaliser les tâches restantes, en particulier celles résultant du boycott de la saisie des notes par certains enseignants affiliés au Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (CNAPESTE). Il a souligné que cela constitue un manquement aux engagements professionnels liés directement aux élèves et a rappelé l'application des procédures légales en vigueur dans de tels cas.

Le ministre a également insisté sur la nécessité pour tous les directeurs de l'éducation de coordonner leurs actions à ce sujet et d'adopter des mesures unifiées. Il a précisé que les interactions avec les branches locales de ce syndicat doivent suivre les mêmes règles et mécanismes dans toutes les wilayas, jusqu'à ce que les enseignants concernés remplissent leurs obligations professionnelles, conformément à la réglementation en vigueur.

Lynda Louifi

AUTEUR D'AGISSEMENTS HOSTILES

Un diplomate marocain persona non grata

Comme son prédécesseur en 2020, le vice-consul du Maroc à Oran, Mohamed El Soufiani, a été déclaré «persona non grata» et a été sommé de quitter le territoire national sous 48 heures. L'annonce a été faite officiellement avant-hier, en fin de journée, par le ministère algérien des Affaires étrangères. On reproche à ce diplomate ses agissements «suspects» et incompatibles avec la nature de ses fonctions diplomatiques.

Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères a annoncé que M. Khaled Chihani, qui assure l'intérim du consul général du Royaume du Maroc en Algérie, a été convoqué au siège du ministère où il a été reçu par M. Mokhtar Amine Khelif, directeur général du Protocole.

Le diplomate marocain a été informé «de la décision des autorités algériennes de considérer M. Mohamed Soufiani, consul général-adjoint du Maroc à Oran, comme persona non grata, avec l'obligation de quitter le territoire national dans un délai maximum de 48 heures», ajoute la même source.

La décision des autorités algériennes fait suite à des «agissements suspects»de l'intéressé, incompatibles avec la nature de l'exercice de ses fonctions au sein de la représentation consulaire susvisée, d'une manière qui constitue une violation des lois algériennes en vigueur et des lois et normes internationales pertinentes, notamment la Convention de Vienne sur les relations consulaires», explique le communiqué du ministère des Affaires étrangères. Il faut souligner que les dérapages «contrôlés» des diplomates marocains à l'encontre de l'Algérie ne sont pas des faits inédits. Bien au contraire, ces attitudes se sont multipliés, non seulement sur le territoire national, mais aussi à l'étranger, à travers leurs officines, leurs ambassades ou consulats. Leurs comportements qui n'ont rien de diplomatiques, dégagent une hostilité manifeste et franche contre l'Etat algérien et son peuple. Leur objectif est clair : nuire par tous les moyens à l'Algérie, à porter atteinte à sa stabilité et sa sécurité.



Nouveau dérapage marocain.

A ce sujet, il faut bien rappeler l'épisode de mai 2020 quand le consul général du Makhzen à Oran avait commis un grave impair, qualifiant l'Algérie de pays ennemi, alors qu'à l'époque il n'y avait pas de rupture de relations diplomatiques entre les deux pays. Ce consul réagissait devant des ressortissants marocains qui étaient bloqués en Algérie à cause de la crise sanitaire du Covid-19 et qui réclamaient son intervention ou des facilités pour retourner dans leur pays. «Evitez ces rassemblements, nous sommes dans un pays ennemi, je vous le dis franchement», avait déclaré ce diplomate, incapable de satisfaire les revendications de ses ressortissants marocains.

Partagée largement sur les réseaux sociaux, la vidéo a fait réagir le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Sabri Boukadoum, qui a convoqué l'ambassadeur du Maroc en Algérie. Dans un communiqué officiel, Alger avait appelé les autorités marocaines à «prendre les mesures appropriées pour éviter toute répercussion de cet incident sur les relations bilatérales». Suite à ce dérapage, Rabat avait rappelé son consul indélicat.

Or, depuis, les relations entre les deux pays se sont davantage détériorées, en raison de l'hostilité grandissante du Maroc et son agressivité flagrante contre l'Algérie. Quelques mois plus tard, après cet épisode oranais, Rabat officialisait ses relations diplomatiques avec Israël et ouvrait une nouvelle page avec l'entité sioniste, notamment dans le domaine militaire, du renseignement et de l'espionnage contre l'Algérie. C'est d'ailleurs, sur le territoire marocain, alors qu'il était en visite officielle, que le ministre de la Défense israélien a lancé des menaces contre l'Algérie.

Cet acte était de trop dans une longue série de gestes exagérés et de comportements hostiles du royaume à l'égard de l'Algérie, et qui avait commencé des années plus tôt, en commençant par les violations du consulat algérien à Casablanca par un marocain, qui n'a jamais été jugé, ni condamné, pour ces faits condamnables par le droit et les conventions internationales.

Pire encore, toute hostilité envers l'Algérie et les Algériens a été encouragée et financée par le Makhzen, dont toute sa politique, son programme et son fonctionnement étaient concentrés et dirigés uniquement sur l'Algérie, sur son économie, sa société, son histoire, son patrimoine, sa culture.

Autant dire que le Maroc avait ouvert une guerre totale contre l'Algérie. C'est en réponse à cette campagne ennemie et belliqueuse que l'Algérie a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec le Maroc en août 2021.

Hachemi B.

TRIBUNAL DE DAR EL BEIDA

Boualem Sansal condamné à 5 ans de prison ferme

L'ÉCRIVAIN Boualem Sansal, en détention depuis novembre, a été condamné avant-hier, à cinq ans de prison ferme par le tribunal de Dar El Beida. Il était poursuivi pour «atteinte à l'intégrité territoriale de l'Algérie». Le tribunal a décidé «en présence de l'accusé, une peine de cinq ans de réclusion ferme» assortis d'une amende de 500 000 dinars algériens. Lors de son procès le 20 mars, le procureur avait requis dix ans de prison ferme à l'encontre du romancier, âgé de 75 ans. Incarcéré depuis le 16 novembre 2024, date de son retour en Algérie après un séjour en France, Boualem Sansal est accusé d'avoir franchi une ligne rouge en remettant en cause l'unité nationale et en relayant une thèse coloniale que l'Algérie a toujours combattu : celle d'un prétendu «découpage» du territoire marocain au profit de l'Algérie. Une vision falsifiée de l'histoire, propagée à travers une interview accordée à un média français d'extrême droite, connu pour ses positions ouvertement hostiles aux causes arabes et africaines. Pour les autorités algériennes, l'affaire Sansal n'a rien à voir avec la liberté d'expression. Il s'agit d'une question de souveraineté et de défense de l'intégrité nationale. «Il ne peut y avoir de liberté lorsqu'il s'agit de porter atteinte à l'unité d'un pays», affirme une source proche du dossier. En Algérie, le respect du territoire est perçu comme un principe sacré, hérité d'un long combat de libération contre la colonisation. Toute tentative de remettre en cause ce principe fondamental est vécue comme une trahison. Boualem Sansal a été discrédité en adoptant une posture alignée sur les intérêts d'un voisin qui revendique ouvertement le Sahara occidental, territoire inscrit depuis 1963 sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU, en attente d'un référendum d'autodétermination. Suite à son arrestation les milieux d'extrême-droite et sionistes en France se sont ligués pour lui apporter leur soutien et demander sa libération notamment le CRIF, consistoire des institutions juives de France.

M. B.

DROITS DES ALGERIENS EN FRANCE

Des associations dénoncent une politique discriminatoire

LES EXPULSIONS de ressortissants algériens par les autorités françaises provoquent une vive indignation à Alger. Réunies jeudi dernier, plusieurs associations de défense des droits humains ont dénoncé une politique de harcèlement et d'intimidation ciblée, en violation des accords bilatéraux et des conventions internationales. Face à ce qu'elles qualifient de dérive autoritaire, elles appellent Paris à cesser immédiatement ces expulsions jugées illégales et à respecter ses engagements. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de ces associations. Lors d'une rencontre organisée dans la capitale, elles ont dénoncé une «politique de harcèlement» et exigé l'arrêt immédiat des mesures qu'elles jugent «illégales et arbitraires». Réunies dans une salle comble, les associations ont fait front commun contre ce qu'elles ont qualifié de «violation flagrante des droits fondamentaux». A la fin des débats, la militante des droits de l'homme, Manar Fatni, a pris la parole pour lire un communiqué sans concession. «Les actes d'intimidation et les expulsions menées par les autorités françaises à l'encontre des Algériens constituent une atteinte aux engagements internationaux d'un pays qui prétend défendre les droits de l'homme», a-t-elle dénoncé.

Selon ces organisations, la France ne respecte ni les conventions internationales ni les accords bilatéraux avec l'Algérie, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation et la protection contre l'expulsion forcée. «Il est inadmissible que des familles entières, installées depuis des années, soient renvoyées du jour au lendemain sans considération pour leur situation», s'est insurgé un militant présent à la rencontre. Dans leur communiqué, les associations pointent directement du doigt le ministre français de l'Intérieur, Bruno Retailleau, l'accusant d'user de ces expulsions pour «asseoir une stratégie politique» en vue de la prochaine élection présidentielle française. «C'est un double jeu cynique», fustige le texte, qui accuse Paris de «sacrifier les droits des Algériens sur l'autel des calculs électoraux».

Face à ce qu'elles considèrent comme une «dérive inquiétante», les associations algériennes exigent que la France mette fin à ces expulsions, garantisse des procédures équitables et respecte ses engagements internationaux. «Nous appelons la communauté internationale à réagir et à faire pression sur le gouvernement français pour mettre fin à ces pratiques abusives», ont-elles insisté.

Alors que les tensions entre Alger et Paris restent vives, cette mobilisation marque une nouvelle étape dans le bras de fer diplomatique entre les deux pays sur la question des Algériens établis en France. Reste à savoir si l'Elysée entendra cet appel.

Installé en France depuis quinze ans, où il vit en situation régulière avec sa famille, l'influenceur algérien Doualemn s'est vu notifier, en janvier dernier, une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Son recours pour suspendre la mesure a été rejeté le mardi 25 mars par le tribunal administratif de Paris, qui a estimé que «les conditions pour suspendre l'expulsion ne sont pas réunies». En attendant, Doualemn risque d'être expulsé dans les prochaines semaines. L'influenceur, suivi par près de 140 000 abonnés sur les réseaux sociaux, ne s'est pas encore exprimé sur la décision de justice. Mais son combat, porté désormais par plusieurs voix en Algérie, prend une tournure politique qui pourrait encore tendre les relations entre Alger et Paris.

Meriem Djouder

CONSEIL D'AFFAIRES ALGÉRO-BRITANNIQUE

Boukhari appelle à sa réactivation

LE MINISTRE du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Mohamed Boukhari, a appelé au renforcement des partenariats commerciaux entre l'Algérie et le Royaume-Uni, exprimant son souhait de réactiver le Conseil d'affaires algéro-britannique pour soutenir la coopération économique. Présidant une réunion d'évaluation consacrée à la participation algérienne au Salon de l'industrie agroalimentaire et des boissons (IFE 2025) à Londres, le ministre du Commerce extérieur a évoqué les relations commerciales bilatérales. Signalant le volume des échanges bilatéraux qui ont atteint 1,7 milliard de dollars en 2024, dont 1,4 milliard de dollars d'exportations algériennes, y compris 185 millions de dollars hors hydrocarbures, contre 307 millions de dollars d'importation, le ministre a estimé que ces chiffres «ne reflètent pas le niveau des relations solides entre les deux pays». C'est pourquoi l'Algérie et le Royaume-Uni sont appelés à consolider et à développer davantage leur coopération commerciale.
S'agissant de la participation de cinq entreprises algériennes au Salon de l'industrie agroalimentaire et des boissons, tenu du 17 au 19 mars, le ministre a indiqué qu'elle a été couronnée par la signature de mémorandums d'entente et d'accords avec des partenaires étrangers, pour une valeur totale d'un milliard de dollars. Selon M. Boukhari, ces accords concernaient les secteurs de l'investissement et de l'exportation, notamment le projet de création d'une usine de production d'engrais ainsi qu'une usine conjointe de production de méthanol d'une capacité annuelle de 1 million de tonnes. La présence algérienne à ce Salon a marqué un «saut qualitatif» reflétant la compétitivité des produits nationaux et renforçant leur présence sur les marchés européens et internationaux. Les entreprises algériennes ayant participé à l'événement étaient l'Entreprise de développement des cultures agricoles stratégiques (DCAS), relevant du ministère de l'Agriculture, le Groupe Souakri via sa filiale Houqoul El Djanoub (Champs du Sud), l'entreprise CEBON des produits El Mordjene, l'entreprise CATM, spécialisée dans les produits agricoles et les industries agroalimentaires, et enfin l'entreprise Tahraoui activant dans le domaine agricole. Les produits algériens exposés comprenaient des dattes de différentes variétés, des olives et de l'huile d'olive, de l'huile de graines de courge, du safran, des fruits frais (oranges, mandarines...), et des légumes (tomates cerises, poivrons et melon jaune…), ainsi que des produits transformés, de l'eau minérale et du chocolat.
L'ambassadeur du Royaume-Uni à Alger, James Downer, a salué la participation de l'Algérie au Salon, relevant l'engagement de son pays à soutenir les entreprises algériennes dans l'élargissement de leur présence sur les marchés internationaux. L'IFE constitue une plate-forme clé pour la promotion des produits agroalimentaires. Lors de sa dernière édition, le Salon a vu la participation de plus de 1 350 exposants issus de 100 pays.

Hamid B.

PROJET ALGÉRO-QATARI POUR LA PRODUCTION DE LAIT EN POUDRE

La convention finale signée

Étape importante dans la concrétisation du projet intégré de production de lait en poudre dans le sud du pays, dans le cadre du partenariat avec la société qatarie Baladna, la signature de la convention finale relative au projet a eu lieu jeudi dernier.



Une étape importante.

La cérémonie de signature a été présidée par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, avec le conseiller auprès du président de la République chargé du commerce, de l'approvisionnement, du contrôle, de l'exportation et de l'importation, Kamel Rezig.
L'accord concerne la mise en œuvre du projet intégré de production de lait en poudre dans le sud de l'Algérie, l'un des plus grands projets agricoles, d'une valeur de 3,5 milliards de dollars.
L'accord final a été signé par Souad Assaous, directrice générale de l'investissement et du foncier agricole au ministère de l'Agriculture, ainsi que par Ali Al-Ali, président du conseil d'administration de la société Baladna Algérie, en présence de cadres du ministère et du directeur général du Fonds national d'investissement. Une convention sur l'acquisition du lait en poudre produit par le projet a également été signée entre la société Baladna Algérie et l'Office national interprofessionnel du lait et ses dérivés (ONIL).
Cet accord a été signé par le président du conseil d'administration de Baladna Algérie et le directeur général de l'Office national interprofessionnel du lait et de ses dérivés.
Le projet sera implanté sur une superficie de 117 000 hectares, comprenant des fermes de production de fourrage, des exploitations pour l'élevage bovin et la production de lait et de viande, ainsi qu'une usine de fabrication de lait en poudre.
Ce projet vise à produire 50 % des besoins du marché national en lait en poudre afin d'atteindre l'autosuffisance, tout en approvisionnant le marché local en viande rouge, créant des emplois et contribuant à l'augmentation du cheptel bovin.
Il convient de noter que le projet a déjà été lancé sur le terrain dans la wilaya d'Adrar avec le forage de puits exploratoires et l'achèvement des études liées à l'aménagement des terres. En outre, le projet sera concrétisé en quatre phases, la première débutera à l'horizon 2026 et la dernière aura lieu neuf ans après le lancement du projet.
Ce projet permettra de produire près de 194 000 tonnes de lait en poudre par an.
Dans la première phase, une ferme sera aménagée pour répondre aux besoins en fourrage, une autre d'une capacité d'accueil de 50 000 têtes bovines sera conçue et des lignes de production modernes de lait en poudre seront installées.
A la neuvième année du projet, le nombre total de têtes bovines devrait atteindre 270 000, avec une production de près de 1,7 milliard de litres de lait par an.

Rim Boukhari

DEVELOPPEMENT DU GAZ NATUREL

L'Algérie pour une coopération tous azimuts

L'ALGÉRIE se dit prête à renforcer la coopération régionale et internationale dans le domaine du gaz naturel. C'est dans ce contexte que le marché mondial du gaz naturel a été au centre de discussions qui ont réuni le Secrétaire général du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), Mohamed Hamel, et le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab.
M. Arkab a mis en exergue l'engagement de l'Algérie à renforcer la coopération régionale et internationale dans le domaine du gaz naturel, notamment avec les pays africains, selon le communiqué du ministère de l'Energie. Le ministre a ainsi souligné l'importance du développement de projets d'infrastructures pour un transport efficace du gaz, particulièrement dans le cadre des grands projets énergétiques entre pays producteurs et pays consommateurs. Lors de cette rencontre qui a réuni les deux responsables, il a été question aussi de l'état du marché mondial du gaz naturel et les défis auxquels fait face le secteur, ainsi que les voies de renforcement de la coopération entre les pays membres du Forum, notamment dans le sillage du 7e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du GECF tenu à Alger en mars 2024 et ayant été sanctionné par la Déclaration d'Alger. L'importance stratégique du gaz naturel comme principale source d'énergie à la lumière de la bifurcation vers les énergies propres à l'échelle mondiale a été réitérée par les deux parties, lesquelles ont insisté sur la nécessité d'un investissement durable pour garantir la sécurité des approvisionnements et répondre à la demande croissante.
Il a également été question, lors des discussions, des voies de renforcement de la coopération dans les domaines de la recherche et du développement, particulièrement en matière d'innovations technologiques à même d'améliorer l'efficacité de la production et du transport et de réduire l'empreinte carbone du secteur de l'énergie, conformément aux objectifs internationaux de développement durable.
Le défi majeur auquel est confronté le marché gazier étant l'investissement, la nécessité d'investir davantage dans le gaz naturel, afin d'atteindre l'égalité énergétique pour toutes les parties du monde, est relevée par des responsables et experts du secteur. Le secrétaire général du GECF a, dans ce sens, évoqué les défis liés aux investissements nécessaires pour répondre à la demande future, estimés à près de 11 trillions de dollars jusqu'à 2050, soulignant le rôle central des pays membres du Forum dans la sécurisation des approvisionnements mondiaux en gaz. M. Hamel a été en outre reçu par le PDG du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, avec lequel il a discuté des moyens de développer les mécanismes de coopération, notamment la coordination sur les questions stratégiques inscrites à l'ordre du jour du Forum des pays exportateurs de gaz, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des conclusions du 7e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement.
Les deux responsables ont également examiné les perspectives de renforcement de la place du gaz naturel dans le mix énergétique mondial et la préparation des échéances futures visant à assurer la durabilité de cette ressource. L'importance du rôle du gaz naturel dans la réalisation du développement durable et le soutien de la transition énergétique a été encore une fois soulignée lors de cette rencontre
La rencontre a été en outre l'occasion d'évoquer le rôle de l'Institut de recherches sur le gaz (GRI) relevant du Forum des pays exportateurs de gaz, dans le soutien à la recherche et au développement, et dans le renforcement des capacités humaines, afin de consolider la position du Forum qui siègera en Algérie, à l'échelle mondiale.

Lilia Ait Akli

Le dernier sermon du prophète (I)

« Toute l'humanité descend d'Adam et Ève. Un Arabe n'est point supérieur à un non-Arabe, et un non-Arabe n'est point supérieur à un Arabe ; et les Blancs ne sont point supérieurs aux Noirs, de même que les Noirs ne sont point supérieurs aux Blancs. Aucune personne n'est supérieure à une autre, si ce n'est en piété et en bonnes actions. »

Paroles du Prophète (paix et bénédiction sur lui) lors de son dernier sermon.

Le prophète Mohammed (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) est né à la Mecque, en Arabie Saoudite, aux environs de l'an 570 de notre ère. Il est un exemple à suivre pour toute l'humanité, car c'était un homme des plus remarquables et ce, dans tous les domaines d'activités. C'était un prophète, un dirigeant, un philosophe, un orateur, un soldat, un mari, un ami, un père, un neveu et un grand-père. C'était un homme d'amour, de patience, de courage, de sagesse, de générosité et d'intelligence, et il a inspiré des millions de personnes à travers le monde et à travers les siècles.

Dans le Coran, Dieu dit qu'il a été envoyé comme une miséricorde aux peuples du monde : **« Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers. »** (Coran 21:107)

Sa mission prophétique a débuté alors qu'il avait quarante ans, aux environs de l'an 610 de notre ère, et s'est poursuivie jusqu'en l'an 632. L'humanité, qui suivait alors la voie de l'ignorance, a été guidée sur la voie de la vertu par la grâce de Dieu.

Peu de temps avant sa mort, et alors qu'il faisait le pèlerinage (Hajj) à la Mecque, le prophète Mohammed a prononcé un sermon qui allait par la suite être connu sous le nom de « dernier sermon du prophète ». Ce dernier sermon n'était pas qu'un rappel destiné à ses fidèles, mais aussi un important avertissement. Il confirmait également la fin de sa mission prophétique.

L'année 10 de l'Hégire est considérée comme une des plus importantes pour trois raisons. Premièrement, c'est l'année où le Prophète a prononcé son dernier sermon au cours de son pèlerinage d'adieu, à la Mecque.

Deuxièmement, c'est l'année où de nombreuses délégations sont venues faire la paix avec les musulmans. Troisièmement, il s'agit de l'âge d'or de l'islam, où de nombreuses personnes se sont converties en acceptant le message que le Prophète avait prêché.

Le prophète a entrepris son pèlerinage d'adieu en l'an 10 de l'Hégire.

Ce pèlerinage est un des événements historiques les plus marquants pour les musulmans, car il s'agissait à la fois de son premier et de son dernier pèlerinage.

Le prophète Mohammed a prononcé son dernier sermon au cours du Hajj de l'an 632, au neuvième jour du mois de dhoul hijjah, qui est le douzième mois du calendrier lunaire. Il se tenait sur le mont Arafat, devant des milliers de musulmans.

Après avoir loué et remercié Dieu, pour son dernier sermon le Prophète (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) a déclaré : *« Ô peuple! Écoutez-moi attentivement, car je ne sais pas si, après cette année-ci, je serai encore parmi vous. Écoutez, donc, ce que je vous dis avec beaucoup d'attention et transmettez ce message à ceux qui ne pouvaient être présents parmi nous aujourd'hui.*

« Ô peuple! Tout comme vous considérez ce mois, ce jour, cette cité comme sacrés, considérez aussi la vie et les biens de chaque musulman comme sacrés. Retournez à leurs légitimes propriétaires les biens qui vous ont été confiés. Ne blessez personne afin que personne ne puisse vous blesser. Souvenez-vous qu'en vérité, vous rencontrerez votre Seigneur et qu'effectivement, Il vous demandera compte de vos actes.

Dieu vous a défendu de pratiquer l'usure [de prendre ou payer de l'intérêt], donc tout intérêt non-payé sera maintenant annulé. Votre capital, cependant, vous revient. Vous n'infligerez ni d'endurerez aucune injustice. Dieu a décidé de rendre l'intérêt illicite, et tout intérêt qui était dû à Abbas Ibn Abd'al Mouttalib sera maintenant annulé.

« Méfiez-vous de Satan, pour le salut de votre religion. Il a perdu tout espoir de ne pouvoir jamais vous amener à commettre les grands péchés ; attention, donc, à ne pas le suivre dans les péchés mineurs.

« Ô peuple! Il est vrai que vous avez certains droits à l'égard de vos femmes, mais elles aussi ont des droits sur vous. Souvenez-vous que c'est par la permission de Dieu que vous les avez prises pour épouses et que c'est Dieu qui vous les a confiées.

Si elles respectent vos droits, alors à elles appartient le droit d'être nourries et habillées convenablement. Traitez donc bien vos femmes et soyez gentils envers elles, car elles sont vos partenaires et elles sont dévouées envers vous. Il est de votre droit qu'elles ne se lient pas d'amitié avec des gens que vous n'approuvez pas, et qu'elles ne commettent jamais l'adultère.

(A suivre)

L'Arrêt et la Prédestination (II)

CEPENDANT, nous exposons les versets coraniques suivants comme preuves supplémentaires de ce qui est avancé (Passage tiré du livre de M. al-Ghazâlî, *La Foi du Musulman.*) :

Allah - exalté soit-il - dit : **« Dis : « La Vérité est là, émanant de votre Seigneur. Y croira qui voudra et la reniera qui voudra. »** Sourate 18, « La caverne », verset 29

Allah - exalté soit-il - dit aussi : **« Dis : Ô Hommes ! Très certainement la Vérité vous est parvenue de votre Seigneur. Quiconque en suit la voie le fera pour son bien ; celui qui en dévie se perdra lui-même. Je ne puis, quant à moi, répondre de vos actions ! »** Sourate 10, « Jonas », verset 108

Si l'homme n'était pas libre, on ne lui aurait pas fait assumer le choix de la bonne ou de la mauvaise voie. S'il ne disposait pas d'une volonté indépendante, ce qu'Allah - exalté soit-il - a dit « Dis : la vérité est là, émanant de votre Seigneur. Y croira qui voudra et la reniera qui voudra. ». Nous avons donc une volonté et nous ne sommes nullement contraints.

Allah - exalté soit-il - a fait descendre le Livre (le Coran), et a ordonné aux gens de suivre ses prescriptions et d'éviter ses interdits. Pour cela, Il a assigné une juste rétribution, dans ce monde et dans l'autre, à ceux qui ont obéi et à ceux qui ont désobéi.

Il a de même envoyé Son Messager pour appeler les gens à Son Livre et à Sa religion. Il lui a ordonné, ainsi qu'aux croyants au Message, de supporter avec patience les exactions des mécréants. Il leur a ensuite ordonné de les combattre pour s'être rebellés contre Allah et à cause des souffrances qu'ils infligeaient aux croyants. Si l'homme était telle une plume flottant dans l'air que le vent déplace comme il veut sans qu'elle soit mue par la moindre volonté, il n'aurait pas été nécessaire de révéler un Livre ou d'envoyer un Messager. Ni la récompense, ni la sanction n'auraient de sens ! Car la liberté, la volonté et le libre arbitre feraient défaut dès le départ ! Tout cela ne serait qu'amusement et futilité absurde. Or, la futilité est une chose impossible de la part d'Allah - exalté soit-il -. Allah - exalté soit-il - a créé l'univers et ce qu'il contient. Il l'a soumis à des règles, des lois et des systèmes qui le régissent. Il a établi la loi de la causalité, c'est-à-dire le rapport de cause à effet. Or, l'homme fait partie de ce monde et est soumis à cette loi, aussi bien dans ce qui le concerne des affaires de ce monde que dans celles de l'autre.

Allah - exalté soit-il - a dit **« Telle fut de tout temps la Loi d'Allah, les Lois d'Allah demeureront immuables. »** Sourate 48, « La victoire », verset 23

(Suite et fin)

Les 40 NAWAWIYA

HADITH 19 - L'AIDE D'ALLAH ET SA PROTECTION. (II)

Abd Allah ibn Abbâs (que Dieu l'agrée) a dit : J'étais [un jour] derrière le Prophète (paix et bénédiction sur lui) et il me dit :

« Ô jeune homme, je vais t'enseigner quelques préceptes. Garde Dieu, Dieu te gardera. Garde Dieu, tu le trouveras devant toi. Quand tu as une demande à adresser, adresse-la à Dieu. Quand tu cherches de l'aide, demande-le à Dieu. Sache le, si la communauté se réunissait pour t'être utile, f ses membres | ne te seraient utiles que par quelque chose que Dieu aurait écrit en ta faveur. Et s'ils se réunissaient pour te causer dommage, ils ne te causeraient dommage que par quelque chose que Dieu aurait écrit à ton encontre, les calâmes fussent-ils relevés et les feuillets secs».

Selon une version autre que celle rapportée par at-Tirmidhî, il y a ceci : « Garde Dieu, tu Le trouveras devant toi. Connais Dieu dans les moments d'aisance, Il te connaîtra dans les moments de détresse. Sache que rien de ce qui doit te manquer ne saurait t'atteindre et rien de ce qui doit t'atteindre ne saurait te manquer. Sache que le secours vient après la patience, la délivrance suit la détresse et le mésaise de plus d'aise s'accompagne ».

La première version est authentique : c'est un Hadîth rapporté par al-Tirmidhî (n° 2635), Ahmad (1/393), (1/307), al Hâkim (3/541-542), Ibn as-Sunnî dans Amal a lyawm wa-l-layla, al Baghawî dans Sharh as-sunna (2/123), al Ajurrî dans Ash-shari'a (198-190), ash-Shajrî dans Al amâl (2/194-19$), Ibn al Jawzî dans Zâd al masîr (8/292), al Muttaqî dans Al kanz (5691, 43435), Abu Na'îm dans Al hilya (1/314).

La deuxième version est d'une faible autorité canonique -da'if- : c'est une tradition rapportée para Hâkim (3/542), al-Tabrânî dans Al kabîr (/1/178-223). Al 'Uqaylî dans Ad-du'afâ (3/1437). Al Bayhaqî dans Al adâb (1073). Al-Tabrânî dans Ad-du'â (41). Dans sa chaîne - isnad- il y a Îsâ ibn Muhammd al Qurashî, Abu Hâtim dit de lui qu'il n'a pas une forte autorité canonique.

Leçons tirées de ce hadith

- La bonté et la bienveillance avec laquelle le Prophète (paix et bénédiction sur lui) traite celui qui est plus jeune que lui, «jeune homme, dit-il à Ibn 'Abbâs, je vais t'enseigner quelques préceptes ».
- Il convient à celui qui veut dire des paroles de grande importance de faire une introduction qui attire l'attention de l'interlocuteur. Avant d'entamer ses enseignements, le Prophète - (paix et bénédiction sur lui) - a dit : « jeune homme, je vais t'enseigner quelques préceptes ».
- Celui qui garde Dieu, Dieu le gardera (nous l'avions déjà expliqué dans notre précédente édition).
- Celui qui néglige Dieu - c'est-à-dire qu'il néglige la religion de Dieu -, Dieu le négligera et ne le regardera pas, Il a dit - Exalté est-Il - : { Ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Dieu ; Il les a fait oublier eux-mêmes : ce sont eux les scélérats }
- Celui qui garde Dieu -Puissant et Majestueux-, Il le guidera et l'orientera vers ce qui est bien. Et de la garde de Dieu à son égard s'ensuit nécessairement sa protection du mal, le Prophète a en effet dit : « Garde Dieu, tu le trouveras devant toi » (dans l'autre version : « tu le trouveras en face de toi »)
- Quand l'homme a besoin d'aide, qu'il le demande à Dieu, mais il n'y a pas d'empêchement à ce qu'il demande à quelqu'un d'autre que Dieu de l'aider dans ce qu'il est capable de faire, conformément à ce qu'a dit le Prophète (paix et bénédiction sur lui) : «Tu aides quelqu'un à s'installer sur sa monture ou à la charger et voilà pour toi une aumône». C'est un passage d'un Hadîth rapporté par al-Bukhârî (n° 2989), Muslim (1009).
- Les membres de la communauté ne peuvent pas apporter un avantage à quelqu'un sauf si Dieu l'a écrit pour lui, ils ne peuvent pas, non plus, faire du mal à quelqu'un sauf si Dieu l'a écrit à son encontre.
- A l'homme d'avoir l'espoir en Dieu et de ne pas se tourner vers les créatures, car les créatures ne peuvent lui valoir ni dommage ni avantage.
- Toute chose est écrite et déjà décidée. Il a été rapporté de façon certaine que le Prophète (paix et bénédiction sur lui) a dit que Dieu a décrété les destinées des créatures avant de créer les cieux et la terre de cinquante mille ans.
- Dans l'autre version, on tire comme leçon que l'homme qui connaît Dieu par ses actes d'obéissance quand il jouissait de la bonne santé et de l'aisance, Dieu le connaîtra quand il se trouve dans la détresse, ainsi Il se montrera bienveillant à son égard, l'aidera et dissipera le mal dont il souffre.
- Si Dieu a écrit qu'une chose arrivera à quelqu'un, elle ne le manquera pas. S'il n'a pas écrit cette chose pour lui, elle ne l'atteindra jamais.
- L'annonce de la grande bonne nouvelle aux patients et que l'assistance divine est liée à la patience.
- L'annonce de la deuxième grande bonne nouvelle à savoir que la délivrance et la dissipation de l'étroitesse sont liées à l'état de détresse, quand la détresse s'accentue chez l'homme, ceci annonce l'approche de la délivrance.
- L'annonce de la troisième grande bonne nouvelle : quand le mésaise touche l'homme, qu'il attende alors l'approche de l'aise, le Très-Haut a dit : { Assurément le mésaise de plus d'aise s'accompagne, le mésaise de plus d'aise s'accompagne }. Désormais, quand tes affaires se compliquent, réfugie-toi auprès de Dieu - Puissant et Majestueux - en attendant qu'il te donne une issue et en étant convaincu de Sa promesse.

GRANDE BATAILLE DE BADRE

NECESSITE DE LUTTER CONTRE L'INTOLERANCE ET L'INCROYANCE



Par Cheikh Tahar Badaoui

C'est pour cette raison que le Prophète désirait s'assurer de la protection par les glorieux Ançars. « Tu as l'air de nous viser », lui réplique Saad fils de Moadh chef de la tribu Aous, « Oui » répond le Prophète. « Nous avons eu foi en toi, nous t'avons cru et nous t'avons donné nos engagements. Fais ce que Dieu t'ordonne. Par celui qui t'a envoyé pour annoncer la vérité, dusses- tu nous exposer pour affronter cette mer, tu nous trouveras prêts à le faire, et nous ne redoutons point que tu nous engages demain à combattre l'ennemi ; nous sup- portons résolument la guerre, et nous com- battons avec foi. Peut-être, verras tu en nous, ce qui te fera plaisir, engages-toi sous la bénédiction de Dieu », lui répond Saad. Le visage du Prophète s'épanouit, et ces paroles ont suscité en lui une grande satisfaction. Puis il dit : « Réjouissez-vous, par Dieu, il me semble voir la mort frapper tous ces gens. » Les gens ont compris dès lors que la guerre est inéluctable.

2 / LE PROPHETE S'ALIGNE SUR UN CONSEIL D'UN DE SES COM- PAGNONS

L'armée de l'Islam a repris sa marche et s'est installée à proximité du cours d'eau de Badr. El Houbab fils de Moundhir Al Ançari, homme très avisé dit : Messager de Dieu, cet endroit vous a-t-il été indiqué par Dieu et auquel nous ne pourrons pas renoncer, ou bien c'est le bon sens, la tactique et la manœuvre qui l'ont fait choisir ? » « C'est plutôt bien le bon sens, la tactique et la ruse, » lui répond le Prophète. « Cela n'est point le meilleur campement, installons-nous plutôt assez près d'un point d'eau à proximité de nos ennemis. Son eau, est, je la connais assez abondante. C'est là que nous allons camper. Nous y drainerons toutes les eaux environnantes, et nous construisons un bassin que nous remplirons d'eau. Nous pourrons alors nous permettre de boire et eux non. « Ton conseil est tout à fait sensé, » répond le Prophète. Toute l'armée se déplaça alors et s'installa à proximité de l'eau de l'ennemi.

3/ SENS DU DEVOIR DE LA JUSTICE ET DU SACRIFICE

Avant que la bataille ne s'engage, trois personnes sortent des rangs ennemis. Ce sont Othba fils de Rabiaa, et son frère Chaiba et son fils El Oualid : ils réclament des émules (duels). Trois combattants Ançar se présentent à eux. « Nous n'avons que faire de vous ; nous voulons nos égaux et des nôtres. ». Le Prophète leur désigne Obeida, fils d'El Hirth qui à son tour fils d'Abdou El Mouttalibe pour faire face au premier, Hamza (oncle paternel du Prophète) fils d'Abdou El Mouttalib pour le second et Ali fils d'Abou Talib pour le troisième. Hamza et Ali ont pu abattre leur adversaire ; par contre, Obeida et Othba en se croisant les épées, ils se sont blessés mutuellement.

Lorsque cette partie de la bataille s'achève, le Prophète se met à aligner les rangs avec une branche qu'il tenait à la main, il passe devant Saouad fils de Ghozyah et allié des Nédjar dont le corps ressortait des rangs. Il lui donne une tape au ventre. « Aligne-toi Saouad »lui dit-il. Tu m'as fait mal, Messager de Dieu, toi que Dieu a envoyé pour faire régner la justice et l'équité. Permets moi de me faire justice de toi. « Dédommage-toi » lui dit le Prophète en lui découvrant son ventre. Saouad l'enlace et lui baise le ventre ». « Qui t'a poussé à agir ainsi ? » O Prophète, l'heure est grave et j'ai voulu que mes derniers moments soient ceux où mon corps toucherait le tien ». Le Prophète fit une prière pour lui. Il s'est mis à faire des recommandations à l'armée. « Ne chargez point avant que je vous en donne le signal, s'il vous arrive d'être encerclés, accablez-les de vos flèches et ne tirez vos épées que lorsque vous vous trouverez face à face » Ensuite, il les exhorte à la fermeté. Puis il rejoint sa treillis, accompagné de son ami Abou Bakr, et de son garde corps Saad fils de Moadh, qui s'est placé l'épée en l'air devant la treillis (tribune construite pour le Prophète). Et à cet instant le Prophète fit une prière : « Mon Dieu je te conjure d'accomplir ton engagement et ta promesse ; Mon Dieu, il t'appartient à Toi de décider. Je crains que si Tu ne viens pas au secours de cette Communauté Tu ne seras jamais adoré par les humains.

Abou Bakr lui dit : Il suffit ! Dieu ne manquera pas de tenir ses promesses à ton égard. Le Prophète sort de la treillis et dit : « leurs troupes seront vaincues et seront mises en déroute ». Puis le Prophète dit, pour exhorter les soldats : « Par celui qui détient entre ses mains l'âme de Mohammed, nul ne les combattra aujourd'hui puis en meurt résigné, espérant récompense de Dieu, en position d'attaque et non en fuyant, sans que Dieu l'accueille au paradis. Et quiconque tue un ennemi aura part au butin ». Omair, fils d'El Hamam qui tenait quelques dattes pour les manger dit : Bah ! Bah ! L'accès au paradis ne dépend-il que du faire d'être frappé à mort par ceux-là ? Il rejeta les dattes, saisit son épée et se mit à combattre jusqu'au moment où il trouva la mort. La lutte devient âpre et acharnée : Dieu envoya au secours du Prophète Mohammed Salut Divin Sur Lui et des musulmans des Anges pour combattre à leur côté, les encourager et rassénerer leurs esprits. Une heure plus tard, l'ennemi était vaincu et était mis en déroute. Il fut pourchassé par les fidèles musulmans qui ont pu tuer soixante dix parmi les païens. Le Saint Coran précise le pourquoi de cette participation angélique : « Dieu vous avait déjà secouru à la bataille de Badr, où vous étiez bien bas. Soyez pieux envers Dieu, ainsi Lui serez-vous reconnaissants. Tu disais aux croyants : N'est-il pas suffisant que votre seigneur vous envoie un renfort de trois mille Anges, descendus du ciel ? Oui, en vérité. Si vous êtes constants, si vous êtes pieux envers Dieu et que vos ennemis vous attaquent sur l'heure, Dieu vous enverra, en aide cinq mille Anges d'élite. D'ailleurs ce n'était là qu'une heureuse annonce divine, destinée à vous rassurer. La victoire ne procède que de Dieu le Puissant, le Sage. Afin de réduire la puissance des infidèles ou de leur faire subir une défaite humiliante, les acculant au désespoir. » (Sourate la famille de Imrane V – 123 à 127).

A SUIVRE

kebbeh libanaise



Ingrédients

- 250 gr de boul gour
- 500 gr de steak haché
- Sel
- Poivre
- 4 épices (cardamome noire moulu, cannelle, coriandre moulue, clou de girofle moulu)
- 3 oignons moyens
- 4 cuillères à soupe d'huile
- Huile pour friture

Les étapes

- Faire trempez le boul gour dans de l'eau froide pendant 3 à 4 heures.
- L'égoutter en le pressant entre vos mains pour se débarrasser de l'eau.
- Mettre dans le robot, 250 gr de viande, sel, poivre et un peu des 4 épices.
- Faire tourner le robot pendant 3 minutes.
- Ajoutez le boul gour et faire tourner le robot pendant 5 minutes.
- Ajoutez un peu d'eau si c'est nécessaire.
- Faite avec ce dernier mélange 18 boulettes et réservez au frais.
- Faire revenir les oignons dans l'huile pendant 5 minutes en remuant de temps en temps.
- Ajoutez 250 gr de viande hachée, sel, poivre, et 1 cuillère à café des 4 épices.
- Faire revenir jusqu'à ce que la viande change de couleur en l'écrasant avec une cuillère en bois.
- Retirez les boulettes du frais et formez un trou dans chaque boulette.
- Mettre un peu de farce et fermez en soudant l'ouverture avec le pouce et l'index.
- Donnez à vos boules une belle forme ovale les extrémités doivent êtres pointues.

Carotte mcharmla



Ingrédients:

- 500g de carottes
- 3 cas d'huile
- sel, poivre
- 1/2 courgette râpée
- de l'huile
- carvi (karwiya)
- 1 1 cas de vinaigre



Les étapes

couper des carotte en rondelle les faire bouillir.

Une fois cuites les assaisonnés : huile d'olive sel poivre karvi(karwiya) olives vertes effilées thon a l'huile œuf 1cac de harissa.

MÉTHODE DE PRÉPARATION:

Couper les carottes en rondelles, les faire cuire dans l'eau bouillante salée.

-Piler l'ail, mélanger aux épices et diluer avec 1 cas d'eau, puis faire revenir le tout dans l'huile.

-Ajouter les rondelles de carottes cuites.

-Couvrir et laisser cuire encore quelques minutes a petit feu, puis arroser de vinaigre

Tadjine Zitoun au poulet :



Ingrédient

- Un poulet
- L'oignon
- Olive verte dénoyautées.
- Champignon. Sel poivre gingembre.
- Faire revenir les morceaux de poulet dans du smen.

Les étapes

Rajouter un oignon émincé sel 1/2cac poivre 1/2 CAC de gingembre sel laisser mijoter puis rajouter des champignon entier laisser mijoter encore et rajouter de l'eau à niveau.
Cuire. Prélever un peu de sauce rajouter 1 cas de farine et remettre sur le feu pour réduire la sauce et mettre des olives verte dénoyautées préalablement bouillies deux fois.
Bb: vous pouvez rajouter des carottes coupées en rondelles **A.H**

Bourek a la pâte cuit au four:



Ingrédients

- Un œuf.
- Un verre a thé de smen fondu
- Un verre a thé de lait tiède.
- 1cac de levure de boulanger.
- Une pincée de sel
- Ramasser avec de la farine. La pâte doit être souple
- 1 citron

Les étapes

- Former des boule de la taille d'un œuf. Huiler généreusement votre plan de travail. Prenez une boule étalez en bande verticalement le plus fin possible.
- Mettre votre farce au choix (Oignon viande hachée sel poivre œuf fromage fondu persil) y déposer un peu et former un triangle en répétant la même chose jusqu'en haut de la bande verticale.
- Comme pour les samoussa. Badigeonner d'œuf parsemé de grain de Nigel. Cuire 180 degre

Jus de citron – cherbet

Ingrédients:

- 5 gros citrons (4 pour le sirop et un pour la garniture)
- Zest d'1/2 citron (facultatif)
- 2 ½ tasses de sucre

Instructions de Préparation:

Dans une grande casserole, mettre le jus de 4 citrons pressés, le zeste d'1/2 citron (réserver le citron), l'eau et le sucre. Faire cuire sur feux doux pendant environ 1h 1/2 ou jusqu'à ce que le jus soit réduit d'1/3 et le zeste commence à prendre la couleur orange. Couper le citron réservé en deux et trancher quatre fines lanières et réserver pour la décoration. Dans un mortier, presser le reste du citron et réduire les deux moitiés du citron afin de faire libérer les huiles du citron de la peau. Presser le jus du citron et le sirop dans un pichet. Ajouter de l'eau et/ou du sucre selon le goût. Ajouter de la glace, les lanières de citron, bâton de cannelle et les clous de girofles.



Khobz tadjine(matkouh)







Ingrédients

- farine semoule. 500g de farine
- 200 g de semoule fine
- 1cas de sel d'un côté.
- Graine pour pain Nigel et fenouil
- 1cas de levure de boulanger d'un autre côté
- 1cas de sucre ramasser à l'eau tiède et pétrir tout en incorporant de l'eau petit

a petit jusqu'à obstination d'une pâte souple et très molle.

- Un verre moitie beurre fondu moitie huile sans goût
- Un sachet de levure chimique
- Une pince de sel

La préparation

- Laisser reposer 1 h. Sur un grand torchon parsemer de la semoule fine
- Versez dans un moule huilé
- Diviser la pâte en deux à trois boules
- Aplatir rajouter par-dessus de la semoule fine
- Couvrir et laisser lever
- Cuire sur un tajine des deux côtés

Jus de fraise:

Jus de fraise: broyer la fraise rajoutée un jus de citron du sucre et l'eau selon le goût. Vous pouvez filtrer la préparation ou la consommer comme telle

CHAMPIONNATS ARABES D'ATHLÉTISME D'ORAN

Près de 90 athlètes représenteront l'Algérie à la 24e édition

PRÈS DE 90 ATHLÈTES représenteront l'Algérie à la 24e édition des championnats arabes d'athlétisme seniors (messieurs et dames), prévus du 30 avril au 4 mai prochain au stade olympique Miloud Hadefi d'Oran, a annoncé mercredi, Yacine Louail, président de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA).
«L'objectif de l'instance fédérale consiste à faire participer le maximum d'athlètes seniors et même ceux de la catégorie des moins de 23 ans (U23). Près de 90 athlètes algériens participeront à la 24e édition d'Oran et nous misons beaucoup sur la performance de certains athlètes pour remporter des médailles d'or dans différentes spécialités», a indiqué Yacine Louail lors d'une conférence de presse animée au siège du Comité olympique et sportif algérien (COA) à Ben Aknoun (Alger).
Le président de la FAA a indiqué à cet égard que « neuf pays arabes ont confirmé, juqu'à hier (mardi), leur participation à la 24e édition d'Oran et les délais d'enregistrement resteront ouverts», soulignant que «les organisateurs s'attendent à la participation de 450 athlètes représentant 22 pays arabes dont l'Algérie».
Après avoir remercié le ministère des Sports, le Comité olympique et sportif algérien (COA) ainsi que les autorités locales de la wilaya d'Oran, le président de la FAA a mis en exergue les infrastructures devant accueillir la 24e édition du championnat arabe d'athlétisme dont celles de l'hébergement ainsi que le village méditerranéen.
«La wilaya d'Oran dispose de toutes les commodités nécessaires pour la réussite d'un tel évènement, notamment le stade olympique Mouloud Hadefi qui est doté d'une piste homologuée par la World athlétics ainsi que des équipements modernes et de système d'éclairage nocturne l'habilitant d'abriter ce genre de manifestations sportives.», a-t-il souligné. La wilaya d'Oran s'apprête également à accueillir la réunion du Conseil de la Confédération africaine d'athlétisme (CAA) le 11 juillet 2025, le Congrès de la CAA (12 et 13 juillet 2025), les 3èmes Championnats d'Afrique U18 et U20, prévus du 14 au 18 juillet 2025. Le stade olympique Miloud Hadefi abritera le 28 juin le meeting international d'Oran. «Le meeting international d'Oran est programmé pour la journée du 28 juin en mi-nocture (17h00 à 21h00). On table sur une participation qualitative des athlètes africains et internationaux».
Le président de la FAA a évoqué, également, les objectifs des athlètes algériens qui se préparent actuellement à Alger et à Bejaïa, avant de rentrer en stage à l'étranger à partir du 5 avril et jusqu'au 22 du même mois. « Nous avons tracé des objectifs à moyen et long terme. Nous visons la meilleure performance possible, avec une place sur le podium au minimum, à l'occasion du Championnat arabe senior. Nos athlètes seront mis à une rude concurrence, notamment avec la présence des athlètes des pays du Golf, mais nous pouvons espérer une belle performance vu les qualités techniques de nos athlètes», a conclu Yacine Louail.

COUPE D'ALGÉRIE

L'USM Alger et le MC El Bayadh en demi-finale

Les clubs de l'USM Alger et du MC El Bayadh (Ligue 1) se sont qualifiés aux demi-finales de la Coupe d'Algérie de football, saison 2024-2025, aux dépens respectivement, du CR Témouchent (Ligue 2) et l'ES Sétif (Ligue 1), lors des matchs de quarts de finale joués, jeudi en soirée.

L'USM Alger n'a pas fait dans le détail au stade Miloud Hadefi d'Oran en s'imposant sur le score de 5-0 face au CR Témouchent en 1/4 de finale de la Coupe d'Algérie.
L'USMA ouvre le score dès la 5e minute par Boukhanchouche qui profite d'une remise suite à un cafouillage après une frappe de Merghem sur le poteau mais l'arbitre l'annule pour hors-jeu. Quelques minutes plus tard Benbot sauve les siens d'une claquette.
Finalement la véritable ouverture du score intervient à la 23e sur une frappe pure plein axe de 30 mètres de la part de Khaldi, qui termine dans la lucarne !
Après plusieurs occasions, l'USMA ajoute le deuxième par son jeune attaquant Benmazouz qui reprend un centre de Merghem (43e). Le même Benmazouz marque encore avant la mi-temps mais il est signalé hors-jeu juste titre.
En deuxième mi-temps Khaldi s'offre le doublé en lobant le gardien après avoir été idéalement lancé par Benzaza (66e). Quatre minutes plus tard c'est autour de Benmazouz de fêter son doublé en reprenant un centre de Ghacha cette fois (71e). Enfin pour conclure ce festival offensif, Ghacha marque à son tour en plene lucarne sur un centre de Loucif (90e).
5-0 donc pour l'USMA qui retrouvera l'USM El Harrach en 1/2 finale pour un derby algérois qui s'annonce chaud.Dans l'autre quart de finale de la soirée, le MC Bayadh, a éliminé l'ES Sétif qu'il a battu sur le score de 1-0, après les prolongations sur un but de Boudechicha (100›) au temps réglementaire, dans un match disputé au stade Nelson Mandela (Alger)et qui s'est terminé sur le score de 0-0.
Le dernier club qualifié pour les demi-finales, sera connu, vendredi (22h00) en soirée, après le match qui opposera au stade



Hocine Ait Ahmed à Tizi-Ouzou, le CR Belouizdad (détenteur du trophée) au MO Béjaia, club d'inter-régions.
Lors de la soirée du mercredi, l'USM El Harrach (Ligue 2) s'était qualifiée aux demi-finales, au stade du 5 juillet (Alger), en battant l'ES Mostaganem, club de Ligue 1, aux tirs au but (2-0), après la fin du temps réglementaire et les prolongations sur un score nul (1-1). Les deux équipes se sont séparées après le temps réglementaire et les prolongations sur le score de parité (1-1). L'USM El Harrach avait ouvert le score à la 27e minute par son avant-centre Abid qui a trompé la vigilance du gardien de but de l'ES Mostaganem, Ouabdi, d'une pichenette dans la surface de réparation. L'égalisation des Mostaganémois est intervenue à la 63e par le capitaine Mesloudi, qui a trompé la vigilance du gardien Faouzi Chaouchi d'un tir puissant.
Lors des prolongations, aucune équipe n'a pu assurer la qualification, différée à la fatidique séance des tirs au but qui a souri à l'USM El harrach, grâce à son gardien de but Chaouchi qui a arrêté quatre tirs, permettant à son équipe d'être la première qualifiée aux demi-finales.

FIFA

Gianni Infantino rend hommage au défunt Djamel Menad

LE PRÉSIDENT de la Fédération internationale de football (FIFA), Gianni Infantino a rendu hommage à l'ancien international algérien Djamel Menad, décédé samedi dernier à l'âge de 64 ans, des suites d'une longue maladie. Dans une lettre adressée à la Fédération algérienne de football (FAF), le patron du football mondial a écrit : «Légende du football algérien, attaquant emblématique des Fennecs et buteur légendaire de la JS Kabylie, entraîneur passionné, son héritage et ses réalisations, sur et hors du terrain, ne seront pas oubliés et il nous manquera beaucoup». Et d'ajouter : «Au nom de la communauté internationale du football, je tiens à exprimer notre plus profonde sympathie à la Fédération algérienne de football, ainsi qu'à la famille, aux amis et aux proches de Djamel Menad. Nos pensées sont avec vous tous. Nous espérons que ces souvenirs et nos mots de soutien contribueront à apporter un peu de paix et de réconfort en cette période difficile». Djamel Menad a marqué l'histoire du football algérien par ses performances remarquables. Avec la JS Kabylie, il a remporté plusieurs titres nationaux et continentaux, dont la Coupe d'Afrique des clubs champions en 1981 et la Coupe d'Algérie en 1986. Il a également évolué en Europe, notamment en France avec Nîmes et au Portugal avec Famalicao et Belenenses.

LIGUE 1 MOBILIS

L'Olympique Akbou se sépare de l'entraineur Denis Lavagne

LA DIRECTION de l'Olympique Akbou a décidé de mettre fin à sa collaboration avec l'entraîneur Denis Lavagne, suite à «une série de résultats jugés insuffisants», a indiqué jeudi le club évoluant en Ligue 1 Mobilis. «Cette décision intervient après une série de résultats jugés insuffisants par le club, qui ambitionne de progresser et d'atteindre ses objectifs. Le club lui souhaite bonne chance pour la suite de sa carrière», a écrit l'Olympique Akbou sur sa page Facebook. Arrivé à la tête de la barre technique de l'Olympique Akbou le 11 janvier dernier, Lavagne avait succédé à Mounir Zeghdoud. A l'issue de la 20e journée du Championnat, l'Olympique Akbou (21 pts) occupe le 12e rang du classement de la Ligue 1 Mobilis, à égalité avec le MC Oran.

LIGUE DES CHAMPIONS, REAL MADRID

Kylian Mbappé et Vinicius Jr risquent une terrible sanction !

Alors que l'Atlético de Madrid a déposé une plainte à l'UEFA contre 4 joueurs du Real Madrid après les célébrations des joueurs merengues lors du huitième de finale retour de la Ligue des Champions, l'instance pourrait lourdement sanctionner les principaux concernés, à savoir Kylian Mbappé, Antonio Rüdiger, Vinícius Jr et Dani Ceballos.

Le Real Madrid peut craindre le pire. Ces derniers jours, on apprenait que l'Atlético de Madrid avait décidé de déposer une plainte à l'UEFA contre 4 joueurs du Real Madrid. En effet, la direction des Colchoneros n'avait clairement pas apprécié certains gestes obscènes ou provocateurs lors des célébrations des joueurs merengues après le huitième de finale retour de la Ligue des Champions. Antonio Rüdiger, qui avait mimé une décapitation, Kylian Mbappé, Vinicius Jr ainsi que Dani Ceballos étaient ainsi visés. Ce jeudi, de nouvelles révélations ont d'ailleurs eu lieu sur le sujet.



Divers médias espagnols, dont Marca, ont ainsi assuré que les vidéos envoyées par l'Atlético ont bien été étudiées et qu'une enquête a été ouverte contre les quatre joueurs en question. «Un inspecteur éthique et disciplinaire de l'UEFA a été nommé pour enquêter sur les allégations de comportement indécent de joueurs du Real Madrid CF (Antonio Rüdiger, Kylian Mbappé, Daniel Ceballos Fernández et Vinícius Júnior) lors du match des huitièmes de finale de l'UEFA Champions League entre le Club Atlético de Madrid et le Real Madrid CF le 12 mars 2025. De plus amples informations à ce sujet seront fournies en temps voulu», précisait ainsi le communiqué de l'UEFA, envoyé aux médias.

Et les nouvelles informations sont déjà tombées. En effet, si de nombreuses sources affirmaient jusqu'à l'heure que les joueurs visés risquaient, au pire, des sanctions financières, le verdict pourrait finalement être bien plus lourd. Dans un article consacré à cette affaire, The Times rappelle alors qu'Antonio Rüdiger, Kylian Mbappé, Vinicius Jr et Dani Ceballos font l'objet d'une enquête pour «conduite indécente» avant de lâcher une petite bombe.

Pour leur attitude, les quatre Madrilènes risquent en effet de manquer le match aller des quarts de finale de la Ligue des Champions face à Arsenal. Le média britannique rappelle, à ce titre, que leurs actions présumées sont toutes des infractions qui pourraient déboucher sur un carton rouge et donc… une suspension pour le premier choc contre les Gunners. De son côté, l'UEFA a généralement besoin d'au moins une semaine pour rassembler des preuves, en particulier lorsque plusieurs infractions présumées sont évoquées puis l'affaire doit être portée devant l'organe disciplinaire. Pour rappel, Mbappé a été accusé d'avoir fait un geste indécent en touchant ses parties génitales. Rüdiger a lui été photographié sur le terrain en train de faire un geste d'égorgement en direction des supporters locaux, tandis que Vinícius est accusé d'avoir provoqué la foule et d'avoir fait un geste en direction des spectateurs de l'Atletico alors qu'il s'éloignait. Ceballos, l'ancien milieu de terrain d'Arsenal, aurait lui fait un geste obscène alors qu'il se dirigeait vers le tunnel. En attendant le verdict final de l'instance, le Real Madrid a de quoi trembler…

LIGA

Dani Olmo inquiète sérieusement le FC Barcelone

L'AVENTURE barcelonaise de Dani Olmo n'est pas un long fleuve tranquille. Tout a commencé l'été dernier lorsque les Culés souhaitaient recruter le footballeur alors au RB Leipzig. Le club allemand était ouvert à son départ tout en précisant qu'il ne serait pas bradé. Une mauvaise nouvelle pour le Barça, qui devait compter le moindre euro. Mais après plusieurs offres et de longues semaines d'attente, tout est rentré dans l'ordre. Olmo, auteur d'un super Euro avec la Roja et ardemment courtisé par Manchester City, a pu signer chez les Blaugranas jusqu'en 2030. Le tout, pour un montant légèrement supérieur à 60 M€.

Quelques mois plus tard, l'international espagnol a de nouveau été au centre d'un nouveau feuilleton. Dans le rouge financièrement, le Barça ne l'avait inscrit auprès de la Liga que pour la première moitié de saison. Mais après plusieurs semaines d'attente, les Catalans ont pu inscrire le joueur de 26 ans pour le reste de l'exercice 2024-25. «Bonne nouvelle pour le FC Barcelone. Dani Olmo et Pau Víctor ont été inscrits pour la Liga et sont donc disponibles pour la sélection par l'entraîneur Hansi Flick, y compris pour la finale de la Supercoupe d'Espagne dimanche à 20h CET», pouvait-on lire sur le site officiel du club espagnol.

Un soulagement pour le FCB et pour le footballeur, qui aurait très bien pu signer ailleurs durant le mercato d'hiver. Il peut donc finir ce qu'il a commencé avec les pensionnaires du Camp Nou. Depuis son arrivée, il a ainsi marqué 8 buts et délivré 5 passes décisives en 28 apparitions toutes compétitions confondues, dont 16 dans la peau d'un titulaire. Sa dernière sortie remonte à hier soir. Il était dans le onze de départ face à Osasuna, en match en retard de la 27e journée de Liga. Une rencontre durant laquelle il a d'ailleurs marqué le but du 2-0 à la 21e minute de jeu sur un pénalty.

Mais il a dû sortir quelques instants après, à la 28e minute, à la suite d'une gêne musculaire au niveau des adducteurs. De quoi agacer Hansi Flick, qui a confié après le match : «ce n'était pas le meilleur jour pour jouer, et nous l'avons payé avec la blessure d'Olmo. Je pars avec un goût amer dans la bouche. (…) Ce n'était pas le bon moment, mais nous avons gagné, même si nous avons payé un lourd tribut. La blessure d'Olmo n'est pas bonne. Il sera absent deux ou trois semaines. Ce n'est pas une bonne situation. Nous avons payé un lourd tribut pour cette victoire.»

Il a ajouté : «nous devons écouter les joueurs et les entraîneurs. Le calendrier est très chargé. Je ne pense pas que ce soit une situation optimale. C'est mon humble avis. On peut gagner beaucoup d'argent, mais ce n'est pas bon pour les joueurs. Nous devons réfléchir à cette situation et penser aux joueurs. Les supporters veulent du spectacle, et si nous continuons comme ça, nous ne pourrons pas continuer à jouer à ce niveau.» Flick perd Olmo à un moment important de la saison, entre la course à la Liga et les 1/4 de finales de la Ligue des Champions. Ce n'est pas la première fois de la saison que le Barça devra composer sans lui.

Depuis son arrivée au Barça, c'est la troisième fois qu'il est sur le flanc selon le site Transfermarkt. Entre le 16 septembre et le 17 octobre, il avait manqué 32 jours de compétition et 8 rencontres en raison d'une blessure musculaire. Puis, il a été victime d'une entorse en janvier. Il a été absent durant 19 jours et 5 matches. Enfin, sa nouvelle blessure musculaire contractée hier devrait lui faire rater 2 à 3 semaines de compétition. Olmo, qui n'a joué que «36,3% des minutes possibles» cette saison selon AS, inquiète sérieusement le Barça. Le club espagnol ne s'attendait pas à ce qu'il soit si fragilisé physiquement.

BUNDESLIGA

Le Bayern envisage de porter plainte contre le Canada

QUELQUES heures après la grave blessure d'Alphonso Davies, absent pour 8 mois après une déchirure des ligaments intervenue avec son équipe nationale, la colère ne retombe pas au Bayern Munich. Le club allemand estime que le staff médical canadien a fait preuve de grave négligence et envisage de porter plainte. « Nous exigeons une clarification complète des événements de la part de fédération canadienne et nous nous réservons le droit d'engager des poursuites judiciaires », déclare le PDG du club bavarois, Jan-Christian Dreesen, dans Bild. « Nous sommes l'employeur et nous payons les joueurs, nous allons donc enquêter sur cette affaire », assure pour sa part le directeur sportif, Christoph Freund.

Le Canada s'est déjà défendu en affirmant que le latéral gauche, malgré un état physique pas optimal, a réclamé de jouer contre les États-Unis, match où il s'est lourdement blessé après 12 minutes seulement. Le Bayern reproche surtout à l'équipe nationale canadienne d'avoir insuffisamment regardé l'été du genou du latéral gauche avant de le renvoyer à Munich. « Envoyer un joueur visiblement blessé avec un genou endommagé sur un vol intercontinental de douze heures sans un examen médical approfondi est, à notre avis, une négligence grave et une violation claire du devoir médical », déplore Dreesen, qui poursuit sur la gestion globale de joueur de 24 ans.

« Dans l'ensemble, l'utilisation de Davies, qui avait déjà des problèmes musculaires avant le match, dans une rencontre à faible enjeu, n'est à notre avis en aucun cas compréhensible. » La tension monte dans cette affaire.

SOUK AHRAS

Cap sur la lutte contre la toxicomanie et les fléaux sociaux

LE MINISTRE de la Jeunesse chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, a présidé jeudi à Souk Ahras le lancement du premier club s'intéressant à la santé et à la lutte contre la toxicomanie et les fléaux sociaux.

Lors de sa visite au jardin public moudjahid Zoukari-Abdeslam d'une exposition de sensibilisation sur la lutte contre la toxicomanie dans les milieux juvéniles initiée par plusieurs établissements de jeunes de la wilaya, M. Hidaoui a précisé que «ce club lancé à titre pilote à Souk Ahras par le ministère de la Jeunesse s'intéresse au domaine de la santé et de la sensibilisation sociale» et sera «un point de lancement d'une série d'actions et de programmes visant à faire prendre conscience aux jeunes des risques liés aux drogues et autres fléaux sociaux».

Le ministre a précisé que dans une prochaine étape, des clubs similaires seront lancés à travers le territoire national et réuniront en leur sein des groupes de jeunes qui œuvreront à sensibiliser leurs pairs à travers la formation des adhérents des établissements de jeunes.

Lors de son inspection du projet de réalisation d'une auberge de jeunes (50 lits) dans la commune de M'daourouch, M. Hidaoui a souligné que ces projets contribuent «largement» à offrir des espaces stimulant qui consolident la communication sociale chez les jeunes et leur permettent de bénéficier de programmes sportifs et culturels divers favorables au développement de leurs talents.

Il a considéré également que ce type de projets consacre effectivement l'égalité des chances entre tous les jeunes du pays, notamment ceux issus des régions reculées.

Hidaoui a salué «le rôle majeur» assumé par le CSJ à travers le lancement de la seconde édition de la campagne nationale «Bravo aux jeunes» qui rassemble des jeunes des diverses régions du pays pour présenter leurs projets et idées innovantes et développer leurs compétences.

L'initiative fait partie des efforts continus déployés par le CSJ pour consolider l'innovation et l'implication efficace des jeunes dans les diverses activités de renforcement de leurs compétences face aux défis de la vie.

R. R.

ERADICATION DE L'HABITAT PRÉCAIRE

Remise des clés de 1 226 logements à Constantine

LES CLÉS de 1.226 logements inscrits dans le cadre du programme de l'éradication de l'habitat précaire dans la wilaya de Constantine ont été remises à leurs bénéficiaires.

La cérémonie de distribution de ce quota s'est déroulée mercredi soir sous la supervision du wali, Abdelkhalek Sayouda, en présence des autorités locales civile et militaire à la mosquée Emir Abdelkader de la ville de Constantine à l'occasion de la célébration de la Nuit du Destin (Leilat El-Qadr).

Dans une déclaration à l'APS, le chef de daïra de Constantine, M. Abdelwahab Berkan, a affirmé que «l'opération représente la dernière étape du dossier de l'éradication de l'habitat précaire et un pas important dans le processus de développement social et urbain dans cette wilaya».

Il convient de noter que ces logements, réalisés à l'extension de l'unité de voisinage UV 14 dans la circonscription administrative d'Ali Mendjeli (Sud-Ouest de Constantine), s'inscrit dans le cadre du programme national visant à éliminer les habitations précaires, pour lequel les autorités locales ont mobilisé tous les moyens nécessaires pour assurer son succès. **R. R.**

TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS

La ligne Constantine-Alger remise en service

Le coup d'envoi officiel de la remise en service de la ligne ferroviaire de transport de voyageurs entre Constantine et Alger a été donné jeudi par le wali, de Constantine, Abdelkhalek Sayouda, en présence du directeur général de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), Adj Bouaouni.



Le transport ferroviaire de voyageurs assurant cette desserte en aller-retour a repris jeudi après une interruption de sept ans (depuis 2018), a-t-on rappelé.

Dans une déclaration à la presse le wali, qualifiant cette réouverture d'»acquis de première importance pour les habitants de la wilaya», a mis l'accent sur son impact car permettant selon lui de «fluidifier les déplacements avec confort et gain de temps». Cette ligne ferroviaire sera «prochainement» renforcée par d'autre trains qui seront mis en service dans le cadre du programme national portant acquisition d'équipements de transport de voyageurs par rail, a indiqué, M. Sayouda qui a mis l'accent sur l'importance de l'opération dans l'amélioration de la qualité du transport public. De son côté le DG de la SNTF qui a salué la réactivation de cette ligne ferroviaire, a rappelé que les efforts étaient en cours pour relier Constantine à tous le réseau national de la voie ferrée.

Il a indiqué que dans le cadre du programme national de réhabilitation, d'entretien, de renouvellement et de modernisation des infrastructures ferroviaires existantes, pour un budget de plus de 41 milliards DA, des tronçons ferroviaires traversant Constantine seront ciblés, citant à titre d'exemple l'entretien de la voie ferrée El Gourzi - Constantine et Constantine - Zighoud Youcef où des déraillements sont signalés.

A cette occasion, M. Sayouda a supervisé avec le DG de la SNTF l'ouverture de trois stations réalisées à Daksi Abdeslem, El Gammas (Constantine) et El Mouzina (El Khroub), dans le cadre de la circulation de train de banlieue.

A ce titre, le DG de la SNTF a indiqué que les efforts se poursuivent pour que le train de banlieue de Constantine soit électrifié. Selon le programme établi par la SNTF, les dessertes entre Constantine et Alger ont été organisées à raison de trois départs de Constantine programmés dimanche, mardi et jeudi de la gare ferroviaire de Constantine vers Alger (gare d'Agha) avec un arrêt à Bordj Bou Arreridj et samedi, lundi et mercredi le départ d'Alger vers Constantine avec le même itinéraire.

R. R.

LA BATAILLE DE DJEBEL BECHAR

Un acte d'une grande portée historique

LES PARTICIPANTS aux festivités commémorant le 65ème anniversaire de la mort au champ d'honneur des martyrs le colonel Lotfi, son adjoint le commandant Farradj et les Djounoud Zaoui Cheikh et Brik Ahmed, lors de la bataille de Djebel Bechar le 27 mars 1960, ont qualifié, jeudi à Bechar, cette bataille d'acte d'une grande portée historique, ayant prouvé au monde l'attachement des Algériens à l'indépendance et à la liberté.

La mort en héros de ces martyrs a démontré la détermination de ces Chouhada et du peuple algérien à se libérer du joug colonial pour que vive éternellement l'Algérie indépendante et unifiée, a affirmé le wali de Bechar, Ahmed Benyoucef, dans une allocution lors de la cérémonie de commémoration de cet anniversaire, au site même de la bataille.

Présidée par les autorités locales, civiles et militaires, la commémoration de cet anniversaire sur le site de la bataille, à quelques encablures de Bechar, a donné lieu à la levée des couleurs nationales par une unité de l'Armée nationale populaire (ANP), la récitation de la Fatiha du Saint-Coran et le dépôt d'une gerbe de fleurs à la mémoire de ces martyrs, suivis d'une opération de plantation d'arbres autour du site, avec la participation de la famille révolutionnaire, des familles de ces Chouhada, de représentants de la société civile et de citoyens.

Une autre cérémonie s'est tenue au carré des martyrs de la ville de Bechar, où un recueillement à la mémoire des Chouhada a eu lieu avec récitation de la Fatiha du Saint Coran et le dépôt de gerbe de fleurs à leur mémoire.

La délégation officielle a rendu visite à cette occasion à la veuve du Chahid Yagoubi, Fadila Yagoubi, où un hommage a été rendu à son défunt époux et martyr Mohamed Yagoubi.

Au centre culturel islamique, un vibrant hommage a été rendu aux martyrs de la bataille de Djebel Bechar, en présence des familles et descendants du Colonel Lotfi, du commandant Farradj et des Djounoud Zaoui Cheikh et Brik Ahmed, en signe de reconnaissance de la nation et du peuple algérien à leur sacrifice suprême.

La commémoration de cet anniversaire a été aussi marquée par la remise de titres d'attribution de logements sociaux à 40 familles de la commune de Kenadza, par les autorités locales au centre culturel islamique.

La bataille de Djebel Bechar, dont le rapport de forces largement déséquilibré en moyens humains et matériels, s'est déroulée le 27 mars 1960 et a démontré la valeur, la volonté, le courage et la foi des Chouhada, tombés au champ d'honneur lors de cette bataille, en l'occurrence le colonel Lotfi, son adjoint le commandant Farradj et les djounoud Zaoui Cheikh et Brik Ahmed, qui ont riposté aux assauts répétés, durant plusieurs heures, de plusieurs compagnies des forces coloniales, composées de plus de 450 soldats et autres légionnaires, selon différentes sources historiques.

R. R.

L'ALGÉRIE FAIT SON ENTRÉE AU FESTIVAL SÉRIE-MANIA

Un tournant pour l'exportation des séries TV

Le monde des séries télévisées a connu ces deux dernières décennies un véritable boom, reléguant le film télévisuel à une concurrence féroce face aux drames et thrillers proposés sur grand écran. En Algérie, ces feuilletons, dont le principal moteur de production reste le mois de Ramadhan, ont pris une ampleur aussi bien quantitative que qualitative avec l'apparition des chaînes privées au début des années 2000.

Aujourd'hui, ces productions n'ont rien à envier à celles diffusées par les grandes chaînes internationales. Sofiane Zermani, devenu un acteur incontournable du secteur du septième art, ne manque aucune occasion de mettre sous les projecteurs la création nationale, d'autant que les dernières assises du cinéma semblent lui avoir donné des ailes, après l'appui annoncé par les plus hautes autorités du pays. Le festival Série Mania, qui réunit les plus grands producteurs de séries télévisées, s'est récemment tenu à Lille, en France (du 21 au 28 mars). Cette édition a mis à l'honneur la richesse et le dynamisme de la création algérienne, marquant ainsi la première participation de l'Algérie au plus grand événement international dédié aux séries. Sélectionnée par 2 Princes Films et portée par Sofiane Zermani, alias Fianso, qui reste aussi une figure emblématique du rap, une délégation composée d'acteurs, réalisateurs, producteurs et scénaristes algériens (Yahia Mouzahem, Khaled Benaissa, Numidia Lezoul, Abdelkrim Derradji, Zahra Harkat, Karim Moussaoui, Leila Touchi…), a pris part au rendez-vous avec le soutien



des partenaires Air Algérie et Ooredoo.
Cette initiative vise à renforcer les liens culturels, les échanges et collaborations entre les talents algériens et les professionnels de l'industrie audiovisuelle mondiale. Aussi d'encourager les coproductions et de favoriser la diffusion des productions à l'international. Parmi les temps forts de l'événement, la conférence « Les Séries du Ramadan », tenue le 22 mars, a mis en lumière l'impact et les particularités des feuilletons diffusés durant le mois de ramadhan. Organisée en partenariat avec l'agence Woojooh, cette table ronde a réuni Sofiane Zermani, Yahia Mouzahem et Zahra Harkat. Ensemble, ils ont analysé les enjeux et l'évolution des productions ramadanesques, qui s'imposent aujourd'hui comme des rendez-vous incontournables du paysage audiovisuel algérien.
Devant une salle comble, les intervenants ont insisté sur le rôle clé de ces séries dans l'industrie télévisuelle et leur influence croissante sur les tendances du marché. La discussion a été enrichie par la projection d'extraits de feuilletons à succès, « Eddama » et « El Barani », illustrant la montée en gamme des productions algériennes.
La participation de ces artistes au plus grand festival international dédié aux séries – dont le slogan est « Série Mania, là où commencent les séries » – marque un tournant pour la fiction algérienne. Avec des œuvres de plus en plus abouties, comme « Bnat El Mahroussa », « Li Fat Mat » ou « El Ardh », le secteur s'ouvre désormais à de nouvelles perspectives, notamment à l'international.
L'événement s'est achevé sur une note festive : Fianso a partagé la scène avec Djam & TiMoh pour une performance exclusive de leur titre « Cinéma », déjà joué à l'Olympia, tandis qu'Amine Babylone a envoûté le public avec son emblématique « Zina », véritable hymne de la musique algérienne. Avec 98 000 spectateurs et 4 400 professionnels réunis lors de l'édition 2024, Série Mania, s'impose plus que jamais comme une vitrine incontournable pour l'industrie audiovisuelle mondiale, et l'Algérie y trouve désormais sa place. Ce festival créé en 2010 est désormais domicilié à Lille depuis 2018

A. B.

FESTIVAL DU CHANT RELIGIEUX DES JEUNES

Hammamet 2 et Kouba couronnés à la 5e édition

LES ENSEMBLES de l›Inchad de la Maison de jeunes de Hammamet 2 (banlieue nord-ouest d'Alger) et de la Maison des jeunes de Kouba Centre (Est d'Alger), ont remporté, mercredi à Alger, dans les catégories «jeunes» et «cadets», respectivement, les premières places du 5e Festival du chant religieux des jeunes.
Accueilli à la grande salle du pavillon «Saoura» de la Société Algérienne des Foires et Exportations (Safex), le dernier soir de compétition de la 5e édition de ce festival, «dédié exclusivement aux Ensembles algérois», a vu, sur les «102 troupes engagées durant les éliminatoires, trois Chœurs de jeunes des plus de 16 ans et autant d'ensembles de jeunes de moins de 16 ans se qualifier à la finale», a expliqué le Commissaire du 5e Festival du chant religieux des Jeunes, NasrAllah Saideddine.
Livrant leurs dernières prestations devant un jury d'artistes, présidé par Smail Hadj Kouider, secondé par Réda Brahim et Nadji Raïd, les trois formations ont vu se distinguer à la 1ere place pour la catégorie des plus de 16 ans, l'Ensemble, «Anadile» de la Maison de jeunes «El Hadj M'Hamed-El-Anka» de la localité de Hammamet 2, qui a interprété un chant religieux intitulé «Ramadhan», sous la direction du Maître Mourad Zamoum.
A la deuxième et troisième place de la même catégorie, les Chœurs, du Centre culturel «Aissa-Messaoudi» d'Hussein Dey, sous la direction de Soulef Allali et «Er'Rawaïe» pour le Chant religieux de la Maison de jeunes de Bentelha, dirigée par Mohamed El Amine Tahtah.
Dans la catégorie des moins de 16 ans, l'Ensemble «Er'Ranim» de la Maison de jeunes de Kouba, dirigée par la cheffe de Chœurs Wiam Benamar, s'est adjugé la plus haute marche du podium et un prix spécial, baptisé par les organisateurs de «Trophée du défi».
A la deuxième et troisième place de la même catégorie, le Chœur des cadets du Centre culturel «Aissa-Messaoudi» d'Hussein Dey, sous la direction de Soulef Allali et l'Ensemble des Scouts musulmans «El Ihcène» de la localité de Rouiba, dirigée par la cheffe de Chœurs Alae Nemla.
Placé sous le slogan, «Dans les atmosphères solennelles du mois sacré du Ramadhan, l'Algérie chante la spiritualité», le 5e Festival du chant religieux des jeunes, ouvert le 11 mars dernier, s'est déroulé, lors de son dernier soir, en présence de plusieurs responsables locaux, représentants, le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Mustapha Hidaoui et le Wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabhi.
Invitées d'honneur de ce 5e Festival, deux troupes professionnelles de l›Inchad, «El Bahdja» d'Alger sous la direction de Smail Hadj Kouider et «Sadae El Assala» (l'écho de l'authenticité) de Tiaret, dirigée par le chef de chœurs Billel Trari, sont intervenues quelques fois en alternance des prestations en compétition.
Evénement dédié aux chants religieux célébrant la piété et l'adoration de Dieu et son prophète Mohamed (QSSL), le 5e Festival du chant religieux des jeunes, dont la finale a coïncidé avec la Nuit du Destin, a été conjointement organisé par la direction de la Jeunesse et des Loisirs et la Ligue d'animation de temps libre des Jeunes.

R. C.

CALLIGRAPHIE ARABE

Ballalou rend hommage aux maîtres algériens

ORGANISÉE au Palais de la Culture Moufdi Zakaria depuis le 5 mars, l'exposition des arts islamiques (calligraphie arabe, ornementation et enluminures, a été supervisée ce jeudi par le ministre de la Culture et des Arts, M. Zoheir Ballalou.
Cet événement, tenu dans le cadre du programme culturel du mois sacré de Ramadan, met en lumière les œuvres de 26 artistes algériens – calligraphes, décorateurs et plasticiens – issus de plusieurs wilayas du pays, dont Alger, Blida, Jijel, Ghardaïa, Tissemsilt, Bordj Bou Arreridj, Oran et Batna.
L'exposition, qui se tient au pavillon Baya Mahieddine se poursuivra jusqu'au 6 avril 2025, est organisée en partenariat avec le Centre des Trésors des Arts, qui encadre plusieurs ateliers d'apprentissage de la calligraphie en marge de l'événement. Ce rendez-vous culturel propose au public près de 70 œuvres de différentes dimen-



sions, offrant un large éventail d'expressions artistiques autour de la calligraphie, de l'art des lettres et de l'ornementation islamique. Nombre de ces pièces ont été primées lors de concours internationaux, festivals nationaux ou expositions locales.
Lors de sa visite, le ministre de la Culture s'est longuement entretenu avec les artistes, s'intéressant aux techniques de l'ornementation, aux méthodes de traitement du papier et aux spécificités des styles calligraphiques.
Un hommage particulier a été rendu à la participation du maître calligraphe algérien et scribe officiel du Saint Coran, le Dr Mohamed Saïd Cherifi, figure de référence dans le domaine. D'autres grands noms de la calligraphie algérienne, tels que Mohamed Safar Bati, Moulay Abdelrahim, Saïd Ben Abdallah et Redouane Afari, ont également exposé leurs créations. Leurs œuvres mettent en valeur la richesse des styles calligraphiques arabes –Naskh, Diwani, Maghrébi et Thuluth –, intégrant des textes entre versets coraniques et invocations religieuses, magnifiés par des compositions décoratives d'une grande finesse.

A. B.

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :(021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba

Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10

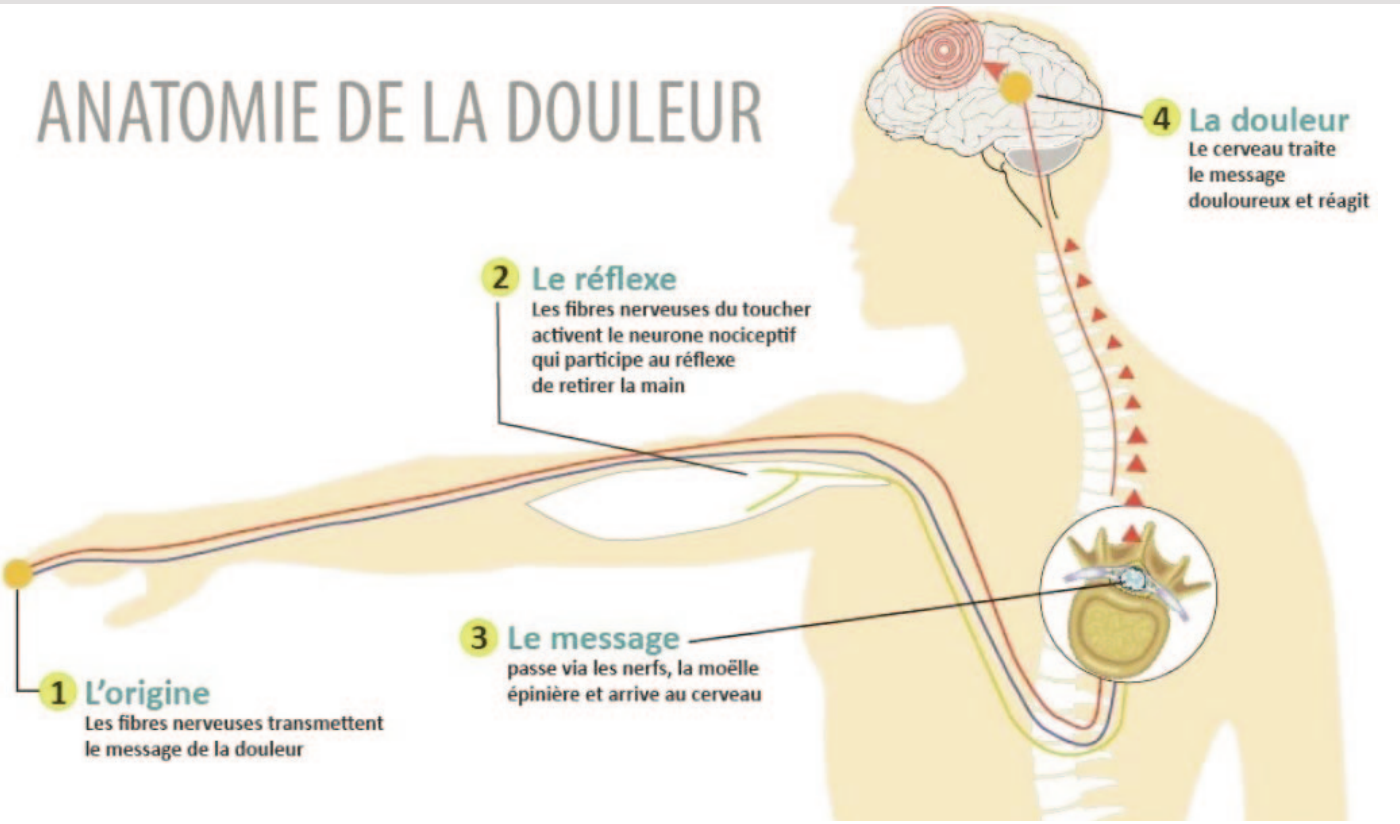
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2025

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

BIEN-ÊTRE



Quelles maladies provoquent des douleurs dans tout le corps ?

Plusieurs maladies peuvent être recherchées en cas de douleurs "diffuses" c'est-à-dire touchant tout le corps ou certaines parties.

Par définition, la douleur diffuse touche l'ensemble du corps ou plusieurs parties. Elle peut être aiguë ou chronique, lorsqu'elle dure plus de trois mois. "La douleur se définit comme une expérience sensorielle désagréable, sans nécessairement avoir de lien anatomique", nous précise le Professeur Thomas Hügle, Médecin-chef de service, Service de rhumatologie du Centre hospitalier universitaire vaudois de Lausanne.

La terminaison médicale de la douleur est -algie, c'est pourquoi les professionnels peuvent employer le terme de syndrome polyalgique diffus en cas de douleurs diffuses. La fibromyalgie est l'une des causes principales des douleurs diffuses, mais elle est loin d'être l'unique raison. La douleur peut être difficile à situer ou à localiser pour le patient. "Les causes sont très larges, indique le Professeur Hügle.

Notre travail est d'exclure les différentes maladies pouvant être des rhumatismes, la spondylarthrite, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde ou le lupus qui sont des causes fréquentes des douleurs diffuses. Cependant, elles sont très rarement provoquées par une maladie grave de type cancer".

La fibromyalgie : des douleurs "partout tout le temps"

Lorsqu'un patient souffre de fibromyalgie (douleur des muscles et des tissus fibreux -tendon, ligaments-), on dit souvent de lui qu'"il a mal partout, tout le temps".

La douleur est le symptôme principal, qui peut diminuer avec le repos et s'intensifier après l'effort. La fibromyalgie est associée à une fatigue importante liée à des troubles du sommeil et à un sommeil non réparateur. "D'autres systèmes de l'organisme sont dérangés, comme le système digestif. Le patient peut avoir des crampes abdominales ou souffrir de constipation. Au niveau neurologique, des vertiges peuvent apparaître tout comme des migraines", poursuit notre interlocuteur. La cause précise de la fibromyalgie n'est pas encore bien définie et plusieurs hypothèses existent.

"La plus acceptée est un problème au niveau du système nerveux central, de la moelle épinière ou du cerveau, ce qui explique les différents types de douleurs et symptômes. D'ailleurs, il n'existe pas un seul tableau clinique concernant la fibromyalgie, mais plusieurs sous-types en fonction des symptômes", décrit le rhumatologue. En effet, les douleurs peuvent être différentes d'une personne à l'autre : troubles de la concentration, photosensibilité (gêne à la lumière), gêne au bruit…

Les douleurs peuvent être différentes d'une personne à l'autre : troubles de la concentration, photosensibilité...

Les maladies neurologiques : Parkinson, Lyme, Sclérose en plaques

La borréliose de Lyme, la maladie de Parkinson ou la sclérose en plaques sont des maladies neurologiques pouvant provoquer des douleurs dans le corps. Il peut également s'agir de neuropathies toxiques, liées à certains médicaments ou à la consommation de certaines drogues.

L'arthrite psoriasique : des douleurs surtout aux articulations

L'arthrite psoriasique est une maladie inflammatoire des articulations causée par le psoriasis. Les douleurs concernent surtout la peau et les ongles lésés, les articulations ainsi que la colonne vertébrale.

La polyarthrite rhumatoïde : les poignets et mains gonflées

Cette maladie se manifeste par des douleurs de plusieurs articulations, souvent gonflées au niveau des poignets et des mains. Les articulations touchées sont raides, surtout la nuit et le matin.

La spondylarthrite ankylosante : des douleurs par poussée

La spondylarthrite ankylosante est une pathologie inflammatoire chronique des articulations. Les douleurs sont surtout lombaires et sacro-iliaques (bassin). Cette maladie provoque des poussées douloureuses entrecoupées de période d'accalmie.

Une carence en vitamine D peut entraîner des douleurs osseuses

Certaines maladies métaboliques, causées par le manque de vitamine D par exemple, peuvent être à l'origine des douleurs diffuses chroniques au niveau des muscles ou des os.

Une maladie des muscles

Les maladies des muscles ou myopathies inflammatoires ou congénitales peuvent causer des douleurs diffuses dans le corps. Les myosites se manifestent de façon très différente d'une forme à l'autre et, pour une même forme, d'une personne à une autre.

Les troubles somatoformes après un traumatisme

Les troubles somatoformes se définissent pas des plaintes physiques persistantes engendrées par des douleurs d'origine psychosomatique. "Nous comprenons de mieux en mieux la partie somatoforme des douleurs. Elles peuvent survenir des années après un traumatisme, un stress post-traumatique psychique. Le lien fonctionnel a été prouvé dans différentes études. Les traumatismes ayant eu lieu lors de l'enfance et de l'adolescence peuvent favoriser la survenue de douleurs physiques, comme une empreinte laissée au niveau de l'activité du cerveau", décrit le rhumatologue.

8 pistes pour soulager une douleur émotionnelle

Un mal de tête qui ne passe pas, des douleurs à la nuque, dans le dos... Parfois la cause n'est pas physiologique mais psychologique. Conseils de notre algologue pour soigner ces douleurs émotionnelles.

La pré-ménopause : 1 femme sur 2 a des douleurs articulaires

La péri ou pré-ménopause est une autre cause fréquente des douleurs diffuses, mais sous-estimée. La période avant la ménopause peut durer plusieurs années. "Avec la diminution des œstrogènes, le corps commence à faire mal. Ces hormones étant des anti-inflammatoires naturels, les femmes perdent progressivement leur protection contre l'inflammation. L'arthrose du dos, des douleurs au talon (talalgies) ou l'épicondylite sont autant de formes de douleurs pouvant apparaître lors de la périménopause. Nous les qualifions de pseudo-rhumatismes. C'est un phénomène fréquemment visible dans le métier de rhumatologue : 50 % des femmes, pendant cette période, peuvent avoir des douleurs articulaires. Les femmes les plus souvent touchées sont celles âgées entre 50 et 53 ans, plutôt obèses et sédentaires," décrit le Professeur Thomas Hügle.

"Nous évaluons les muscles et la vitamine D éventuellement"

Quel médecin consulter en cas de douleurs diffuses ?

En cas de douleurs diffuses persistantes, le médecin généraliste peut déjà apporter beaucoup de solutions thérapeutiques au patient.

Le médecin traitant peut préparer l'anamnèse et prescrire des examens médicaux.

En cas de besoin, le médecin oriente le patient vers un spécialiste de la douleur et des troubles musculo-squelettiques comme le rhumatologue.

Le diagnostic est un diagnostic d'exclusion. Les maladies sont exclues les unes après les autres pour trouver celle à l'origine des douleurs.

"L'anamnèse médicale est indispensable, tout comme l'examen clinique. Une prise de sang est prescrite pour exclure l'inflammation. Nous évaluons les muscles et la vitamine D éventuellement.

Une échographie des articulations est prescrite pour exclure l'arthrite." Classiquement, pour une fibromyalgie, rien n'est visible au niveau des examens d'imagerie médicale. Le diagnostic, pour cette maladie, se fait surtout après une enquête complète et rigoureuse ainsi que des résultats d'examen négatifs.

Comment soulager des douleurs diffuses ?

Le traitement dépend de l'étiologie des douleurs diffuses, difficiles à évaluer. "Les médicaments peuvent améliorer les douleurs dans la fibromyalgie d'environ 20-30%, souvent pas plus. La prise en charge doit être pluridisciplinaire, comprenant des médicaments, de la physiothérapie et un traitement psychologique, indique le médecin rhumatologue.

La fibromyalgie se traite à l'aide de médicaments antidépresseurs ou des anticonvulsants, comme la Gabapentine ou des médicaments anti-inflammatoires. En parallèle, l'exercice physique chez un physiothérapeute peut soulager les douleurs diffuses."

Le Professeur Hügle recommande également de lutter contre la sédentarité, en pratiquant une activité physique régulière. La perte de poids en cas d'obésité a également son intérêt pour lutter contre les douleurs chroniques. La thérapie cognitivo-comportementale (TCC) est également préconisée pour réduire le stress de vivre avec ces douleurs.

Enfin, l'amélioration de la qualité de sommeil est très importante pour éviter l'épuisement, car les douleurs sont déjà fatigantes pour le patient. "Ce qui donne le meilleur résultat est le traitement multimodal.

Nous essayons plusieurs thérapeutiques à la fois, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, notamment avec un psychiatre. Finalement, la prise en charge du patient doit être globale pour réduire efficacement les douleurs diffuses."



Windows 11 24H2 (KB5053656) : Microsoft dope la recherche à l'IA et ajoute plein de nouvelles fonctions

Sous le capot de sa dernière mise à jour mensuelle optionnelle, Microsoft affine Windows 11 avec une recherche plus intelligente, des commandes vocales plus souples et une série de correctifs parfois très attendus.

Déployée progressivement depuis le 27 mars, la mise à jour optionnelle KB5053656 pour Windows 11 version 24H2 prépare le terrain aux PC Copilot+ avec des fonctions dopées à l'IA. Si certaines nouveautés restent réservées aux configurations équipées de NPU, d'autres ajustements plus classiques profitent à l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices. Au programme : une recherche Windows plus futée, une meilleure prise en charge du langage naturel et une avalanche de petites nouveautés pensées pour fluidifier les usages au quotidien. On fait le point sur ce qui vous attend.

Requêtes naturelles, sous-titres traduits, commandes vocales : l'IA partout, tout le temps

Comme prévu, la recherche sémantique commence à débarquer sur les PC Copilot+ équipés de Snapdragon.
Annoncée il y a quelques jours, cette nouveauté dopée à l'IA permet de naviguer plus facilement dans les fichiers et les paramètres grâce à la prise en charge des requêtes en langage naturel. Plus besoin de connaître le nom exact d'un document ou d'un réglage : saisir « changer mon thème » ou « photos de vacances » suffit – du moins en théorie – pour faire remonter les bons résultats dans l'Explorateur, la barre de recherche ou les Paramètres.
Cette version améliorée de Windows Search exploite la puissance du NPU intégré pour fonctionner hors ligne, sans passer par Bing ni le cloud. De quoi renforcer la réactivité locale tout en réduisant la dépendance à Internet. L'expérience s'étend aussi à OneDrive : les fichiers stockés dans le cloud sont désormais indexés en temps réel et peuvent apparaître dans les résultats, y compris sur des mots clés extraits de leur contenu. Idéal pour remettre la main sur un vieux PDF perdu au fin fond de vos dossiers.
La mise à jour améliore aussi la communication sur les PC Copilot+. Les sous-titres en direct prennent désormais en charge la traduction de plus de 44 langues vers l'anglais, y compris pendant les appels vidéo, les enregistrements ou les flux en streaming. Et pour celles et ceux qui préfèrent parler plutôt que cliquer, les commandes d'accès vocales gagnent en souplesse : Windows comprend mieux les formulations naturelles, les synonymes, les hésitations. Plus besoin de suivre une syntaxe rigide pour se faire comprendre.

Ajustements en série et corrections de bugs attendues

Derrière les grandes annonces IA, la mise à jour optionnelle de mars aligne aussi une longue liste de correctifs et d'ajustements plus classiques, mais bienvenus. Côté interface, les utilisateurs et utilisatrices de clavier tactile peuvent désormais activer la disposition gamepad, avec des touches alignées verticalement et des raccourcis directement associés aux boutons X ou Y. Le panneau emoji est plus facilement accessible grâce à une nouvelle icône dans la barre d'état système.
De petits changements, mais qui témoignent d'une attention plus fine portée aux interactions du quotidien. Même logique du côté de l'icône Windows Studio Effects, qui permet d'identifier d'un coup d'œil les applications utilisant la caméra ou les effets vidéo pilotés par IA.

En parallèle, Microsoft patche une série de bugs parfois gênants, parfois invisibles mais critiques.
Parmi les corrections les plus importantes, on relève une meilleure stabilité du processus ctfmon.exe, qui gérait mal certains redémarrages et pouvait perturber la saisie, la prise en charge d'un bug d'orientation d'écran sur les PC hybrides, qui faisaient pivoter l'affichage sans raison en sortie de veille, ou encore des profils de couleur qui ne se réactivaient pas correctement après mise en veille. Même l'Explorateur de fichiers y passe, alors que jusqu'ici, le menu « Voir plus » s'ouvrait occasionnellement dans la mauvaise direction.

Sur les plans plus techniques, la mise à jour corrige des défaillances liées à l'authentification Kerberos, aux identifiants FIDO en cache, à l'itinérance des certificats dans Active Directory, ou encore aux modules PowerShell bloqués par certaines politiques de sécurité. Le gestionnaire des tâches revoit aussi sa méthode de calcul de l'utilisation CPU pour mieux s'aligner sur les standards du secteur. Une nouvelle colonne facultative « Utilitaire processeur » permet, si besoin, de retrouver l'ancien système métrique.

Enfin, côté accessibilité et paramétrage fin, les appareils européens bénéficient d'une recherche web dans la barre des tâches qui respecte enfin le navigateur par défaut : les résultats ne s'ouvrent plus systématiquement dans Edge quand un autre moteur est configuré. Microsoft confirme aussi la suppression de certaines fonctions jugées obsolètes, comme les actions suggérées (après la copie d'un numéro ou d'une date) ou l'historique de localisation, autrefois exploité par Cortana.

"Nos processeurs fondent !" : la génération d'image de ChatGPT a un problème



OPENAI fait face à une forte pression sur ses serveurs en raison d'une demande massive de génération d'images via ChatGPT. Pour éviter des surcharges et garantir la stabilité du service, l'entreprise a temporairement imposé des limites sur le nombre de requêtes.
L'outil de génération d'images intégré à ChatGPT connaît un succès fulgurant, au point d'engorger les serveurs d'OpenAI. Ces dernières semaines, la demande a explosé, entraînant une consommation excessive de ressources GPU.
Pour faire face à cette situation, OpenAI a dû prendre des mesures en limitant temporairement le nombre de requêtes d'image générées par chaque utilisateur.
Depuis la mise à disposition pour tous les utilisateurs du générateur d'image dans ChatGPT 4-o, les serveurs d'OpenAI subissent une charge importante. Sam Altman, PDG de l'entreprise, a lui-même déclaré avec humour que les GPU étaient en train de « fondre » sous l'intensité des demandes.
Cette saturation a contraint OpenAI à instaurer des restrictions temporaires sur le nombre d'images pouvant être générées par les utilisateurs, une mesure nécessaire pour préserver l'intégrité de ses infrastructures et maintenir une expérience stable.
Désormais, toutes les personnes souhaitant créer une image avec ChatGPT n'auront le droit qu'à trois générations par jour, avant d'être empêchés. Cette limite sera levée dès le lendemain. Plus question donc de tester différentes images dans le style Ghibli, la tendance de la semaine qui a envahi les réseaux sociaux.
Si l'entreprise n'a pas précisé la durée exacte de ces restrictions, elle assure travailler activement à une solution permettant de lever ces limitations dès que possible.

Les géants de l'IA pris dans une course à l'équipement pour supporter la demande

Face à l'explosion de la demande en IA générative, OpenAI n'est pas le seul acteur confronté à des problèmes de capacité. De nombreux services exploitant des modèles de génération d'images et de texte sont confrontés aux mêmes défis, nécessitant un investissement massif pour encaisser le choc d'une demande exponentielle.













télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h05 Divertissement France 2025 — TF1
The Voice, la plus belle voix

21h05 Jeu France - 2023 — France 2
100 % logique : la réponse est sous vos yeux

21h00 Série policière (2024 - Etats-Unis) — 6ter
NCIS

21h05 Rugby : Top 14 — CANAL+
Castres / Toulon

20h50 Série humoristique — W9
France 2025
La petite histoire de France

20h50 Film fantastique — CINE+ FRISSON
États-Unis - 2012
Dracula

21h05 Découvertes — 6ter
France 2023
Ma vie en camping-car

21h00 Cinéma Le seigneur des anneaux : la communauté de l'anneau — CINE+ PREMIER

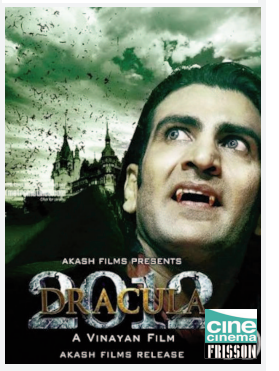
21h10 Golf : Open de Houston — CANAL+ SPORT
3e tour. Circuit américain.

22h51 Drame France - 2022 — CINE CINEMA
Première affaire

20h50 Comédie — CANAL+ family
États-Unis - 2010
Marmaduke

21h15 Série policière — TMC
Etats-Unis - 1972
Columbo

JEUNE INDEPENDANT









21h00 la chaine CANAL+ SERIES



Série dramatique (2025 - France)
Saison 2 - Épisode 1/2

Marie-Antoinette

À l'hiver 1783, au sommet de sa gloire, le couple royal ignore encore que sa chute est imminente. Aux portes de Versailles, la colère populaire gronde. Insouciante, Marie-Antoinette ne saisit pas l'ampleur du danger, la souffrance du peuple accablé par la crise financière et révolté par les excès royaux dont elle devient le symbole. Frivole, libre et dépensière, celle que l'on surnomme alors « Madame Déficit » devient le bouc émissaire idéal. Pire que la vindicte populaire, les loups sont dans la bergerie… Jeanne de Valois s'infiltre à la cour avec de sombres desseins et le cardinal de Rohan a la reine en horreur.

22h27

Série de suspense (2021 - Royaume-Uni)
Saison 1 - Épisode 1/2/3

Time

Plusieurs détenus ont appris que le fils de McNally purge une peine dans un autre pénitencier pour un délit mineur. Ils proposent à Eric de le protéger en échange de certains services. Harcelé par un autre détenu, Mark refuse de son côté de se laisser aller à la violence. Après le suicide de Bernard, il partage sa cellule avec un ancien étudiant qu'il a connu par le passé.

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 04:51 | 12:34 | 16:06 | 18:49 | 20:11 | 04:56 | 12:38 | 16:11 | 18:57 | 20:15 | 05:11 | 12:53 | 16:25 | 19:11 | 20:31 | 05:08 | 12:43 | 16:15 | 18:58 | 20:14 | 05:18 | 12:59 | 16:32 | 19:16 | 20:36 | 05:23 | 13:04 | 16:37 | 19:21 | 20:40 | 05:26 | 13:07 | 16:40 | 19:23 | 20:43 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8152 – SAMEDI 29 MARS 2025

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	18°	11°
Oran	21°	12°
Constantine	15°	4°
Ouargla	26°	14°

HAMZA FEGHOULI DIT «MAMA MESSAOUDA» N'EST PLUS

Adieu l'artiste !

Évacué mercredi dernier depuis Tipasa, lieu de sa résidence, vers l'hôpital Frantz Fanon de Blida en raison de son état de santé critique, le comédien Hamza Feghouli dit «Mama Messaouda» est décédé, hier, à l'aube, au service de réanimation, à l'âge de 86 ans;



Ma Messaouda rejoint Hdidouane.

Il a été inhumé l'après-midi dans sa ville natale Tiaret. Le défunt rejoint ainsi son compagnon de toujours, depuis l'entame de sa carrière, le défunt Mohamed Raouf Ikkache dit H'didwane. Les deux grands artistes ont joué ensemble pendant plusieurs années dans « El Hadika Essahira» (Le jardin enchanteur). Il est important de souligner que Hamza Feghouli est une figure emblématique de la scène artistique algérienne, avec une œuvre profondément ancrée dans la mémoire culturelle du pays.

Né le 11 septembre 1938 à Tiaret, Feghouli est un acteur dont la carrière a marqué le cinéma et le théâtre algériens. Célèbre principalement pour son rôle de Mama Messaouda, il a captivé le public par sa présence charismatique et ses performances inoubliables, avec une filmographie très riches.

Il convient de noter que, mercredi dernier, le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, avait rendu visite à l'artiste à l'hôpital pour s'enquérir de son état de santé. «Dans le cadre de l'engagement des plus hautes autorités du pays, sous la direction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en faveur d'une prise en charge totale des artistes et dans le cadre des efforts continus du ministère de la Culture et des Arts pour les soutenir, Zouhir Ballalou s'est rendu au chevet de l'artiste accompagné du wali de Blida, Brahim Ouchen, et du directeur du CHU Frantz Fanon», avait indiqué le ministère d'un communiqué. Le ministre avait alors longuement échangé avec sa famille et l'a assurée de tout son soutien.

Hamza Feghouli, ou «Mama Messaouda», le rôle qui lui a valu une immense popularité et qui restera gravé dans la mémoire collective des Algériens, s'en est allé, mais sa contribution au monde artistique perpétuera son nom. Sa contribution à l'art algérien est immense, et sa carrière témoigne de son dévouement et de son talent.

TEBBOUNE SALUE UN GRAND ARTISTE

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé hier un message de condoléances à la famille de l'artiste Hamza Feghouli. Saluant une figure emblématique de la scène artistique algérienne, le chef de l'État a rendu hommage à un homme dont le talent et les œuvres ont marqué des générations de spectateurs.

Dans son hommage, le président de la République a salué le parcours exceptionnel de l'artiste disparu, rappelant qu'il a laissé une empreinte indélébile dans la mémoire culturelle algérienne. «C'est avec des cœurs résignés au destin divin que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a appris la nouvelle du décès de l'artiste Hamza Feghouli, qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.»

Le message présidentiel souligne également la place particulière qu'occupait Hamza Feghouli dans le paysage artistique national. «En cette douloureuse épreuve, le président de la République adresse à la famille du défunt ses sincères condoléances et sa profonde sympathie, ainsi qu'à toute la famille artistique et culturelle, affligée par la perte d'une figure emblématique. Il laisse derrière lui une œuvre inoubliable, ayant marqué les Algériens à travers des décennies, avec un talent unique qui a su apporter de la joie, même dans les moments difficiles», a poursuivi Abdelmadjid Tebboune.

Le chef de l'État a conclu son message en priant pour le repos de l'âme du défunt, en cette fin du mois sacré du Ramadhan, et en exprimant son soutien à ses proches et à ses admirateurs.

T. Bouhamidi



FIÈVRE APHTEUSE À TIZI OUZOU

Plus de 200 têtes de bétail décimées

LA FIÈVRE aphteuse frappe durement les élevages de Tizi Ouzou, causant la mort de 152 bovins et 52 ovins et caprins dans 23 exploitations réparties sur 11 communes de la wilaya. Face à cette situation dramatique, les autorités vétérinaires ont renforcé les mesures de prévention, notamment la fermeture des marchés à bestiaux et des campagnes de sensibilisation et même de vaccination auprès des éleveurs.

C'est ce qu'ont indiqué des sources proches des services vétérinaires de la direction des services agricoles de la wilaya. D'après ces mêmes sources, les pertes ont été enregistrées au sein de 23 exploitations réparties sur 11 communes de la wilaya. Les services vétérinaires, qui ont décidé de maintenir la fermeture des marchés à bestiaux, estiment néanmoins que sans la vaccination permanente mise en place, les dégâts auraient été bien plus importants. Par ailleurs, les autorités vétérinaires poursuivent leurs efforts de sensibilisation, notamment à travers une journée d'information organisée mercredi à l'Institut des Métiers de l'Agriculture et de l'Élevage (IMAS) de Boukhalfa, en présence de nombreux éleveurs.

L'événement a permis de rappeler les mesures essentielles à adopter pour lutter contre cette pathologie animale. Enfin, la lutte contre la fièvre aphteuse, maladie virale hautement contagieuse qui touche les bovins, ovins, caprins et camelins, se poursuivra jusqu'à son éradication complète.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

URGENCES ET HÔPITAUX

Un dispositif spécial pour l'Aïd

COMME l'Aïd El Fitr de cette année coïncide avec une période prolongée des congés, s'étendant sur près d'une semaine, des mesures exceptionnelles ont été prises pour assurer la permanence des soins et éviter toute rupture dans la prise en charge des patients. C'est ce qu'a affirmé, jeudi, Abdelhak Saïhi, ministre de la Santé.

Relevant les défis liés à cette période festive, M. Saïhi a insisté sur «l'importance d'une organisation rigoureuse pour faire face aux situations d'urgence qui peuvent survenir pendant l'Aïd», lors d'une réunion par vidéo- conférence avec les cadres de l'administration centrale, les directeurs de la santé des wilayas, ainsi que les responsables des établissements hospitaliers, afin d'élaborer la feuille de route de la continuité des services médicaux durant cette période.

Il a également souligné l'impératif de respecter les directives contenues dans l'instruction ministérielle n°4, datée du 26 mars 2025, visant à renforcer les capacités hospitalières, notamment les services des urgences.

Les équipes médicales et paramédicales seront ainsi pleinement mobilisées, avec des rotations de personnel adaptées à la forte affluence attendue dans les hôpitaux.

Le ministre a également donné des directives fermes pour garantir la disponibilité des équipes soignantes dans les services des urgences, qui doivent être préparés à recevoir un afflux de patients, notamment en cas d'accidents de la route, de malaises ou de complications médicales. Pour éviter les situations de surcharge, les établissements hospitaliers devront optimiser la gestion des flux en accélérant le transfert des patients vers les unités de soins appropriées.

Afin de garantir une meilleure prise en charge, les hôpitaux devront également s'assurer de la disponibilité des lits pour les cas critiques, en libérant rapidement les patients dont l'état de santé permet un retour à domicile ou un transfert vers un service moins sollicité. Des efforts devront aussi être déployés pour minimiser le temps d'attente aux urgences et optimiser la coordination entre les différents services.

Un autre axe essentiel de ce plan de continuité concerne l'approvisionnement en médicaments et en matériel médical. Le ministre a ordonné une coordination renforcée entre les hôpitaux et les pharmacies afin d'éviter toute rupture de stock, en particulier pour les traitements vitaux et les produits d'urgence.

Des stocks stratégiques de solutions médicales, d'antalgiques et d'autres médicaments essentiels seront ainsi constitués pour répondre aux besoins immédiats. Un accent particulier a été mis sur la disponibilité des ambulances et des véhicules de secours. Un plan spécial prévoit l'affectation de moyens de transport médicalisés supplémentaires, avec un approvisionnement en carburant garanti pour assurer la rapidité des interventions. Dans le cadre de cette mobilisation, le ministre a aussi donné des instructions aux directeurs de la santé des wilayas pour organiser des inspections régulières dans les hôpitaux afin de veiller au bon déroulement du plan de continuité. Insistant sur l'importance de garantir des conditions de travail optimales aux personnels soignants, en mettant à leur disposition des repas équilibrés et en aménageant des espaces de repos appropriés.

De plus, le premier responsable du secteur a demandé à ce qu'un dispositif de communication renforcé soit mis en place pour assurer un suivi en temps réel les éventuelles difficultés rencontrées sur le terrain. Des cellules de crise seront ainsi activées dans chaque établissement afin de coordonner les actions et de réagir rapidement à toute situation d'urgence.

Sihem Bounabi